

### III. LA REPARTITION DES EMPLOIS ET DES ZONES D'ACTIVITES

#### 1. La répartition des emplois et son évolution

L'île se caractérise par une répartition de l'emploi encore plus concentrée que celle de la population. Avec plus de 15 000 emplois en 2002, la commune de Mamoudzou représente 47% des emplois de l'île. Koungou, deuxième commune pour son poids dans le nombre total d'emplois sur l'île, en accueille 9%.

Tableau n°3 : L'évolution de l'emploi par commune

	emplois dans la commune				population			
	1997		2002		1997		2002	
ACOUA	279	1,1%	415	1,3%	4 447	3,4%	4607	2,9%
BANDRABOUA	818	3,3%	1 356	4,3%	6 400	4,9%	7512	4,7%
BANDRELE	597	2,4%	632	2,0%	4 942	3,8%	5542	3,5%
BOUENI	424	1,7%	472	1,5%	4 661	3,5%	5143	3,2%
CHICONI	486	1,9%	707	2,2%	6 050	4,6%	6167	3,8%
CHIRONGUI	616	2,5%	628	2,0%	5 152	3,9%	5711	3,6%
DEMBENI	928	3,7%	1 005	3,2%	5 544	4,2%	7831	4,9%
DZAOUDZI	2 060	8,2%	2 373	7,5%	10 796	8,2%	12317	7,7%
KANI-KELI	633	2,5%	386	1,2%	4 156	3,2%	4329	2,7%
KOUNGOU	1 386	5,5%	2 809	8,9%	10 160	7,7%	15319	9,6%
MAMOUDZOU	12 138	48,5%	15 061	47,8%	32 774	24,9%	45568	28,4%
M'TSAMBORO	682	2,7%	662	2,1%	6 333	4,8%	7053	4,4%
M'TSANGAMOUJI	563	2,2%	602	1,9%	5 092	3,9%	5392	3,4%
OUANGANI	1 134	4,5%	814	2,6%	4 836	3,7%	5574	3,5%
PAMANDZI	951	3,8%	1 280	4,1%	7 057	5,4%	7504	4,7%
SADA	665	2,7%	1 015	3,2%	7 436	5,7%	6965	4,3%
TSINGONI	686	2,7%	1 314	4,2%	5 532	4,2%	7767	4,8%
<b>Total</b>	<b>25 046</b>	<b>100%</b>	<b>31 531</b>	<b>100%</b>	<b>131 368</b>	<b>100%</b>	<b>160265</b>	<b>100%</b>

Source : INSEE, RGP 1997 et 2002

A l'exception de Ouangani et de Kani Kéli, la totalité des communes a connu une croissance du nombre d'emplois entre 1997 et 2002. Cependant cette croissance a été la plus forte là où l'emploi se concentrait déjà : entre 1997 et 2002, les communes de Koungou et Mamoudzou ont connu respectivement une hausse de 1 400 et 3 000 emplois et leur part dans l'emploi total est passée de 54% à 57% de l'emploi total. A l'échelle communale, le phénomène bénéficie en réalité à Koungou. Le poids de cette commune dans l'emploi total se renforce entre 1997 et 2002 (+ 3,5 points), alors que son poids dans la population n'augmentait que de 2 points au cours de la même période. A l'inverse, si la population se concentre de plus en plus sur la commune de Mamoudzou (+ 4 points), le phénomène de concentration de l'emploi n'apparaît pas (- 0,8 point).

En fin de compte, si les créations d'emplois sur le territoire ont bénéficié entre 1997 et 2002 à la grande majorité des communes, elles ne suffisent pas à inverser la situation de déséquilibre : en 2002, c'est encore plus de deux-tiers des emplois qui demeurent concentrés sur les seules communes de Koungou, de Mamoudzou et de Petite Terre.

#### 2. Mobilité professionnelle et pôles d'emplois

Statistiquement, un pôle d'emploi est une commune où le nombre d'emplois est supérieur au nombre d'actifs résidant sur la commune et ayant un emploi. A Mayotte, deux communes seulement répondent à cette définition : Mamoudzou<sup>17</sup> et Ouangani<sup>18</sup>. Lorsque le nombre d'emplois offerts sur une commune est inférieur au nombre d'actifs ayant un emploi qui résident sur cette commune, on parlera de commune résidentielle. Les communes les plus « résidentielles », en 2002, sont Bouéni et Kani-Kéli.

Toutefois, un même taux d'emploi peut avoir des conséquences très différentes en terme de mobilité. Avec un taux d'emplois de 0,86, Dzaoudzi et Dembeni connaissent des migrations domicile-travail d'une ampleur différente : 1 000 migrations journalières<sup>19</sup> pour Dzaoudzi contre 450 pour Dembeni.

Si l'on excepte le cas particulier de Ouangani, il est important de comprendre les phénomènes de dépendance entre les communes de Mayotte et le pôle d'emploi de Mamoudzou. Le concept d'aire urbaine, développé en métropole par l'INSEE, semble faiblement opérant à Mayotte (au moins au niveau statistique). En effet, aucune commune n'entretient un taux de dépendance de plus de 40%<sup>20</sup> avec Mamoudzou.

Seules les communes de Pamandzi, Koungou, Kani-Kéli et Bouéni voient une proportion importante de leurs actifs attirés par Mamoudzou (entre 30 et 40%). Avec 71,7% de ses actifs y travaillant, Bandraboua est devenue, en 2002, la commune la plus « autonome » vis-à-vis du pôle d'emplois de Mamoudzou.

Plus spécifiquement, on note que les pôles d'emplois de Kaweni (zone industrielle) et de Mamoudzou centre (pôle de services) n'exercent qu'une attractivité limitée sur les villages de l'île. Le pôle de Kaweni recrute surtout sur la commune de Mamoudzou. Le pôle de Mamoudzou centre attire un peu plus d'actifs venant des communes alentour : Pamandzi, Dzaoudzi, Koungou et Sada. De plus, la proximité du pôle ne semble pas être le facteur explicatif de l'attractivité des pôles sur les villages : les villages qui envoient plus de 100 actifs travailler à Kaweni ou à Mamoudzou centre sont non seulement peu nombreux, mais surtout ne semblent pas répartis sur l'île en fonction de la proximité du pôle d'emplois.

Ce constat relativise fortement tout propos sur le fonctionnement d'un marché du travail à l'échelle de l'île. La disparition d'emplois dans une commune, se traduisant par une baisse pratiquement proportionnelle des actifs ayant un emploi, on peut en déduire que la mobilité professionnelle des Mahorais est faible. Cela laisse penser que des objectifs volontaristes de localisation des activités économiques sur l'île auraient des impacts peu structurants en matière d'aménagement du territoire.

<sup>17</sup> 146 emplois offerts pour 100 résidents actifs ayant un emploi.

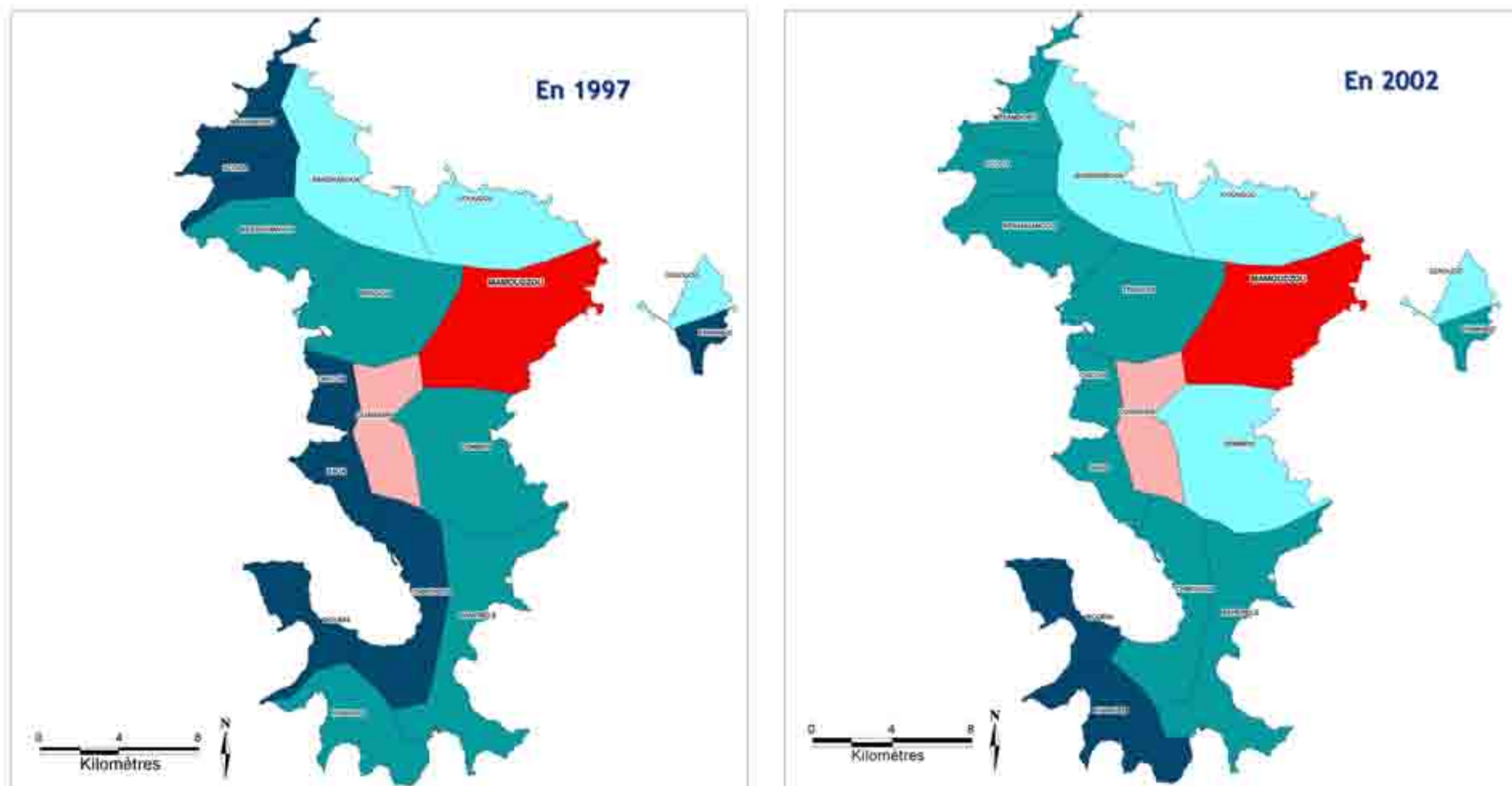
<sup>18</sup> 101 emplois offerts pour 100 résidents actifs ayant un emploi.

<sup>19</sup> Une migration journalière équivaut à un trajet aller plus un trajet retour pour une personne occupant un emploi dans une commune et résidant dans une autre. A titre d'exemple (voir aussi dans le chapitre suivant), Mamoudzou en 2002 comptabilisait 11 354 migrations journalières domicile-travail.

<sup>20</sup> Seuil de référence pour identifier les communes d'une aire urbaine au sens de l'INSEE.

Carte n°16 : L'évolution du taux d'emplois par commune en 1997 et 2002

## L'évolution du taux d'emploi par commune en 1997 et 2002



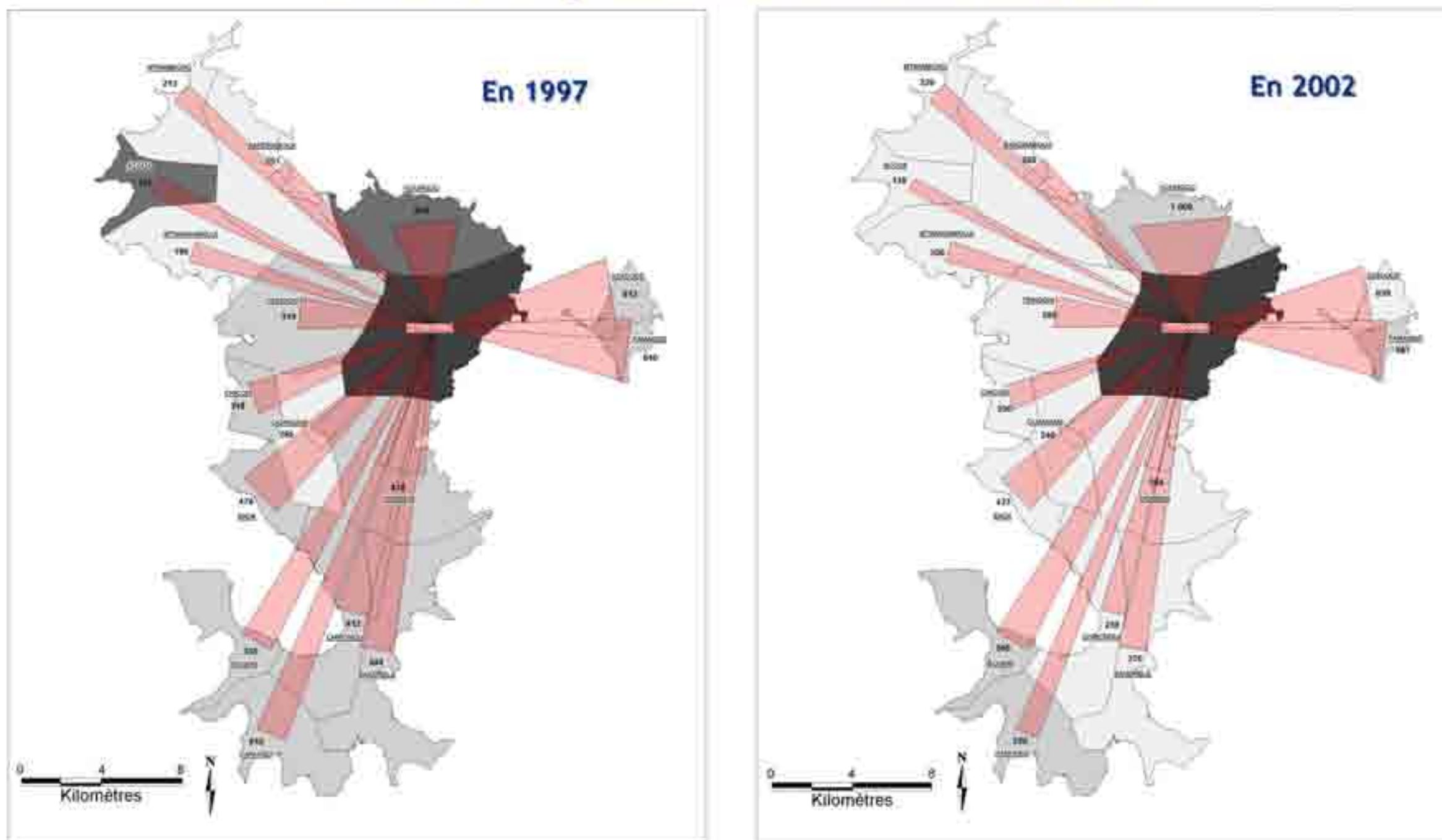
Source : RGP 2002, Insee  
 Révisé par MENSA Conseil  
 novembre 2003.

**Le taux d'emploi par commune en 1997 et 2002**  
 1 signifie que le nombre d'emplois de la commune est égal au nombre d'actifs y résidant et ayant un emploi

- 1,2 - 1,8
  - 1 - 1,2
  - 0,8 - 1
  - 0,6 - 0,8
  - 0,4 - 0,6
- commune excédentaire en offre d'emploi >1< commune déficitaire en offre d'emploi

Carte n°17 : L'évolution des migrations domicile/travail entre 1997 et 2002

## L'évolution des migrations domicile/travail entre 1997 et 2002



Source : RCP 2002, Insee  
 Régulation ME451A Corse  
 novembre 2003

## L'attraction du pôle d'emploi de Mamoudzou

- % d'actifs occupés ayant un emploi à Mamoudzou -

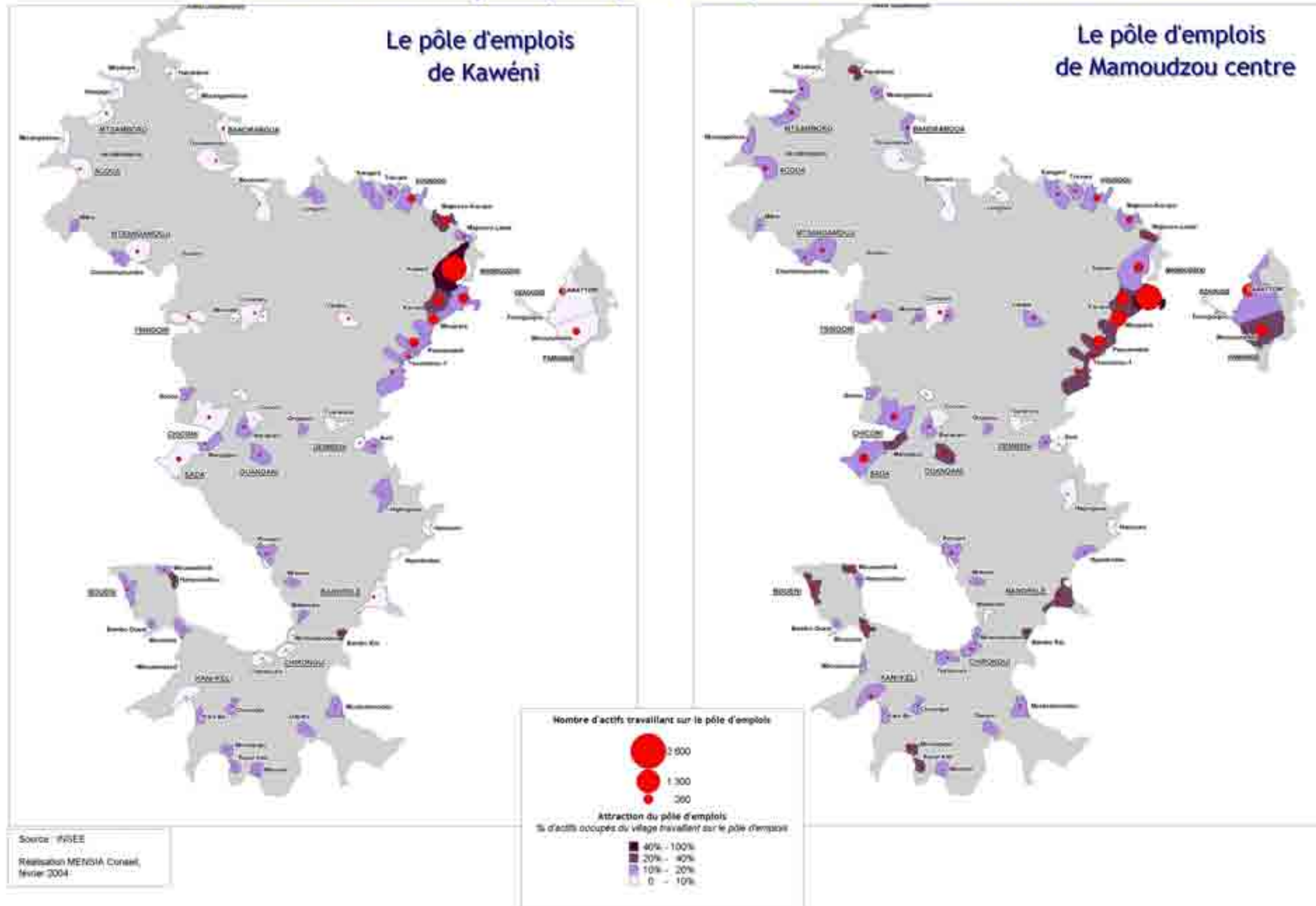
- Plus de 50 %
- de 40 à 50 %
- de 30 à 40 %
- de 0 à 30 %



Nombre d'actifs occupés ayant un emploi à Mamoudzou

Carte n°18 : L'attraction de deux pôles d'emplois : Kaweni et Mamoudzou centre

### L'attraction des deux principaux pôles d'emplois : Kawéni et Mamoudzou centre



### 3. La localisation des activités économiques

La répartition spatiale des entreprises du secteur marchand sur le territoire est très déséquilibrée. Le pôle urbain, constitué de Mamoudzou, Koungou et des deux communes de Petite Terre, rassemblait en 2001, 3 500 entreprises<sup>21</sup> soit 62% de l'ensemble des établissements que compte l'île. Lorsque l'on considère uniquement les entreprises de plus de 5 salariés, ce déséquilibre se renforce : 83% étaient concentrées sur ces quatre communes en 2001.

#### Les zones d'activités

Mayotte compte quatre zones d'activités, toutes localisées dans le nord-est de l'île.

- **La zone industrielle de Kaweni**, située au nord de Mamoudzou, est la plus importante. Zone mixte (industries, commerces et services) de près de 45 ha, elle rassemble en 2003 un grand nombre d'entreprises parmi les plus importantes de l'île. Sur les 12 entreprises de plus de 100 salariés recensées en 2001, 8 sont situées sur la Z.I. de Kaweni. C'est notamment sur cette zone que ce sont principalement implantées les quelques entreprises de dépotage, de transformation et de commerce de gros. La Z.I. de Kaweni constitue ainsi le passage obligé pour une majeure partie des conteneurs débarqués au port de Longoni. Les autres établissements se répartissent entre les activités de construction, de services et de commerce de détail.
- **Vallée III**, située à la sortie du port de Longoni, est une zone d'activités à vocation strictement industrielle. Ce site accueille en 2003 une dizaine d'entreprises occupant environ 5 des 10 ha que compte la zone. Cependant, des projets en cours pourraient permettre l'implantation d'une douzaine d'entreprises supplémentaires, représentant au total une surface de 4 ha.
- **La zone portuaire de Longoni** accueille, sur une surface d'environ 9 ha, une vingtaine d'entreprises dont l'activité est directement liée au port (remorquage, manutention, stockage, réparation, transport, etc.). Cependant, aucune activité de logistique ne s'est jusqu'à présent implantée sur le port.
- **La zone des Badamiers**, située sur Petite Terre, occupe une surface d'environ 20 ha. Elle accueille un dépôt d'hydrocarbures et la centrale thermique.

En dehors de ces sites, aucune autre zone ne rassemble des activités industrielles d'envergure sur le reste de l'île.

Sur Petite Terre, trois zones tertiaires, d'une surface totale de moins de 2 ha, devraient se développer dans le cadre du nouveau schéma aéroportuaire qui prévoit le réaménagement global de la zone publique de l'aéroport (parking, aérogare, voies d'accès, bureaux, hôtellerie, etc.).

#### Les pôles de commerce

Les principaux pôles commerciaux de l'île sont concentrés au nord-est du territoire.

- **Le centre ville de Mamoudzou**, avec notamment la rue du commerce, la place du marché et le marché, récemment déplacé sur le terre-plein des douanes (en bord de mer) où il occupe une surface de 7 300 m<sup>2</sup>, dont 5 200 m<sup>2</sup> consacrés à la vente (alimentation, vêtements, tissus, etc.). Aujourd'hui, ce dernier souffre d'un certain nombre de dysfonctionnements dus à la fois au manque d'aménagement du site, aux problèmes d'hygiène qu'implique la gestion des déchets sur le site et aux nombreuses extensions illégales autour de la concession initiale. Un peu plus de 470 commerçants – dont 350 reconnus officiellement – sont dénombrés sur le site en 2002. Dans le cadre des réflexions menées sur le réaménagement du front de mer de Mamoudzou, la création d'un marché couvert est en projet. D'une surface commerciale de 4 400 m<sup>2</sup>, il serait destiné à accueillir entre 400 et 450 commerçants (plus une centaine de commerçants occasionnels que pourra accueillir le parvis extérieur).
- Le centre commercial Lukida (à la limite entre Mamoudzou et Koungou), où se sont récemment implantés un hypermarché et une grande surface de bricolage, les seuls que compte l'île.
- La zone industrielle de Kaweni, qui accueille plusieurs moyennes surfaces consacrées au commerce de détail.
- Petite Terre, où se sont également implantés deux supermarchés.

#### Les ports

Les deux ports de commerce se situent à Longoni et Dzaoudzi.

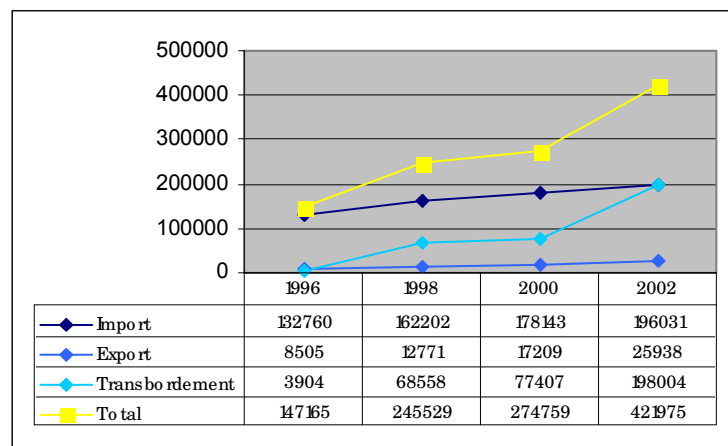
**Le port de Longoni** est l'entrée unique sur l'île pour les marchandises (hors hydrocarbures). 98% du trafic destiné à l'approvisionnement de l'île y transitent. Depuis sa création en 1992, ce dernier a vu son activité fortement évoluer :

- Passant de 145 000 tonnes manipulées en 1996 à près de 420 000 tonnes pour l'année 2002, l'activité portuaire a connu une progression annuelle moyenne de 17%. A ce rythme l'activité est multipliée par 2,5 tous les cinq ans. En 2001, la valeur déclarée des marchandises transitant par le port s'élevait à près de 180 millions d'euros.
- Cette augmentation de l'activité s'explique par le renforcement du rôle du port dans l'activité de transbordement, confirmant la tendance de la captation progressive du trafic régional. L'activité de transbordement a en effet fortement augmenté, représentant en 2002 près de 40% des mouvements du port.

La croissance de l'activité portuaire s'explique également par l'augmentation des marchandises importées traduisant les mutations de l'économie mahoraise et des modes de consommation des habitants. Ainsi, le ratio de tonnes de marchandises par habitant évolue constamment passant de 0,4 tonnes par an en 1992 à 2 tonnes en 2001 (contre 4,4 à la Réunion). L'Union Maritime de Mayotte estime que ce taux continuera sa progression et pourrait atteindre 3 tonnes par habitant et par an à l'horizon 2015.

<sup>21</sup> Source : Tableaux économiques de Mayotte, INSEE.

Graphique n°6 : Evolution du tonnage brut de marchandises manipulées au port de Longoni



Source : Direction de l'Équipement de Mayotte

**Le port de Dzaoudzi** accueille de son côté les caboteurs, les paquebots de croisière et les pétroliers (pour l'approvisionnement de la centrale des Badamiers). En 2002, le trafic de passagers représente plus de 54 000 personnes, enregistrant une hausse de 41% par rapport à l'année précédente.

#### Les installations touristiques

**Les hôtels et les plages touristiques** sont localisés le long du rivage, généralement à proximité du réseau routier et des zones urbaines. La région nord-ouest de l'île ne compte que très peu d'hôtels par comparaison à la côte est et au sud de l'île :

- 4 hôtels sont localisés en zone urbaine :
  - 1 hôtel à Dzaoudzi, d'une capacité de 52 lits ;
  - 3 hôtels à Mamoudzou, d'une capacité de 86, 31 et 24 lits ;
- 4 hôtels se sont implantés en discontinuité de l'urbanisation :
  - 1 hôtel sur la plage de Trévani (commune de Koungou), d'une capacité de 58 lits ;
  - 1 hôtel sur la plage de Sakouli (commune de Bandrélé), d'une capacité de 60 lits ;
  - 1 hôtel sur la plage de N'Gouja (commune de Kani-Kéli), d'une capacité de 44 lits ;
  - 1 hôtel sur la plage M'tsanga Boudrouni (commune de Bouéni), d'une capacité de 15 lits.

Certaines de ces installations touristiques, en venant s'implanter sur les plages les plus remarquables de l'île, ainsi que dans des baies jusque là restées à l'écart de tout développement urbain, ont participé à modifier le paysage littoral.

**Les activités liées au tourisme** ne se localisent pas uniquement en proximité immédiate des hôtels et des plages touristiques. L'île compte quelques centres nautiques, des circuits de promenade en mer et des sites de plongée sur les barrières de corail, ainsi que quelques établissements d'accueil (gîtes, maisons d'hôtes) à l'intérieur des terres.

#### Les zones de production agricole

En 2003, selon l'ESAP<sup>22</sup>, 35 000 personnes travaillent sur les 20 850 exploitations que compte l'île. Réparties sur l'ensemble du territoire et occupant près de 50% de la surface de l'île, les activités agricoles structurent et permettent souvent le maintien du tissu social. Elles sont, en effet, au centre de la vie villageoise (travail collectif, solidarités familiales, identité villageoise, etc.) et contribuent à la gestion du foncier au sens du droit coutumier. Comme il a été dit dans le premier chapitre, la nature des pratiques agricoles et agro-forestières, le rôle social qu'elles jouent, ainsi que la rapidité de leur évolution dans le temps et dans l'espace et la petite taille des exploitations (1 ha en moyenne<sup>23</sup>), expliquent qu'il est très difficile de les localiser précisément. Cependant, plusieurs facteurs peuvent aider à comprendre la répartition des dynamiques agricoles sur le territoire en les représentant sous forme d'ensembles homogènes<sup>24</sup> :

- Le relief est un facteur structurant car il détermine la répartition de la pluviométrie et l'accessibilité des terrains. Ainsi, les terres à fortes potentialités agricoles se concentrent plutôt au niveau des plateaux des zones centre-ouest et nord-ouest de l'île. Cependant cette dernière, difficile d'accès, ne fait pas l'objet de stratégies agricoles intensives à l'instar de celles qui se sont développées sur les plateaux du centre-ouest.
- Les zones urbaines ont un impact sur le type de culture pratiqué à leurs alentours qui s'explique à la fois par le marché qu'elles représentent pour la commercialisation des produits agricoles (notamment Mamoudzou) et par la compétition foncière qu'elles engendrent, sous l'effet de la pression démographique. En effet, les terres de meilleure aptitude agricole, situées en plaine, sont progressivement occupées par les extensions d'urbanisation. Pour conserver leur niveau de production tout en se maintenant à proximité des pôles urbains, certains agriculteurs remontent le long des pentes et mettent en culture des surfaces de plus en plus importantes (pour compenser un potentiel agronomique plus faible).
- Les pratiques de mise en valeur des grands domaines coloniaux et les modalités de leur retrait ont eu des répercussions importantes sur les modes d'appropriation foncière et, par la suite, sur les stratégies des agriculteurs.

Ces facteurs qui structurent l'occupation de l'espace et les données actuelles sur les filières agricoles, s'ils ne permettent pas de localiser précisément les zones de production agricole, permettent toutefois d'identifier quelques zones majeures. La zone principale de production se situe dans le centre-ouest de l'île, sur le grand plateau s'étendant depuis Mtsangamouji jusqu'à Ouangani. Les plaines côtières, et notamment celles de Dembeni et Chirongui, représentent également des espaces importants de production.

#### Les zones de production aquacole

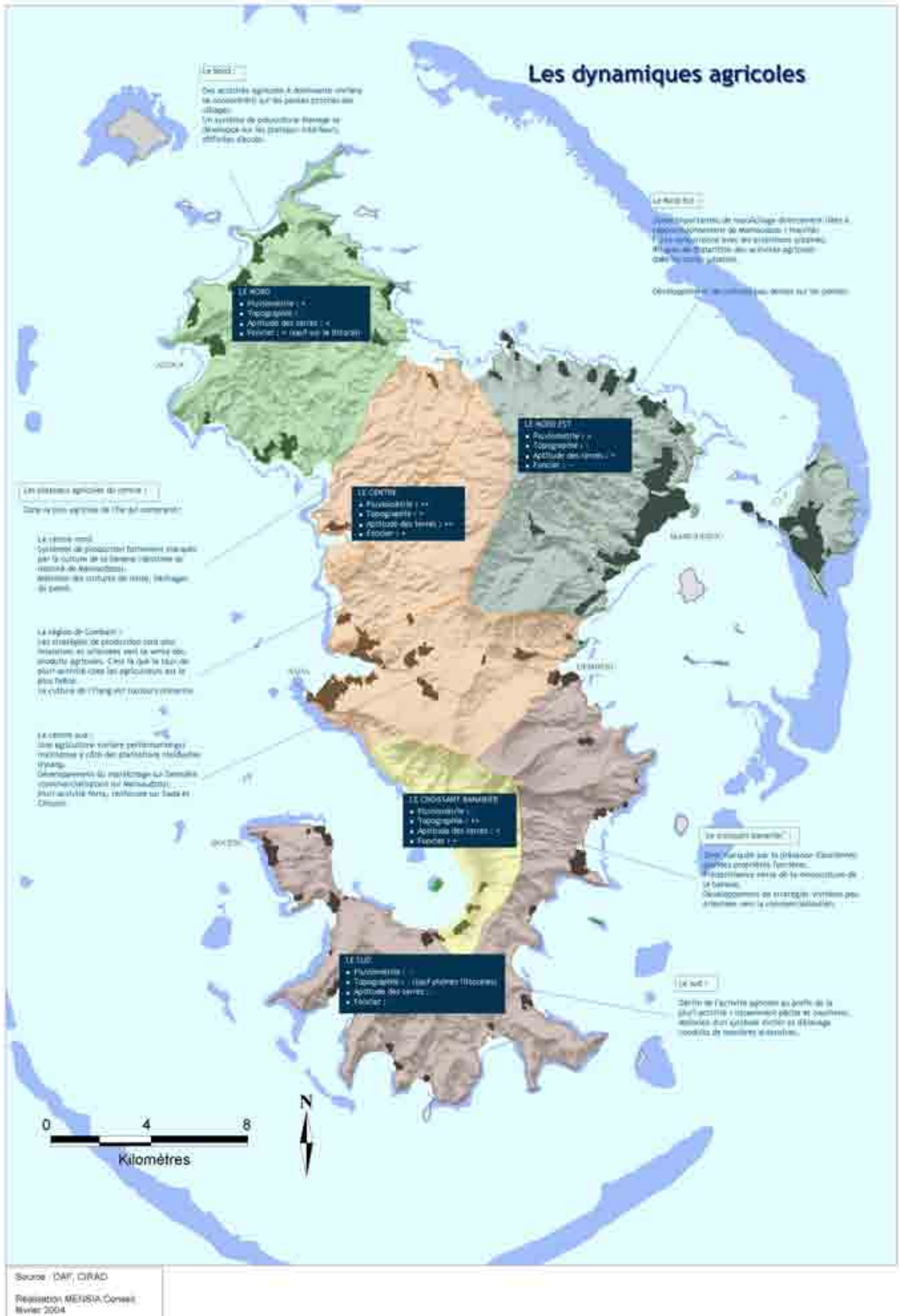
**Les secteurs d'aquaculture** sont peu nombreux mais sont répartis sur la plupart des façades maritimes de Mayotte. Il est à noter que les sites d'aquaculture s'implantent préférentiellement à l'intérieur des baies (Acoua au nord, Bouéni et Kani-Kéli au sud). Les sites de pêche sont disséminés sur l'ensemble des eaux du lagon.

<sup>22</sup> Enquête Statistique sur l'Agriculture et le Pêche.

<sup>23</sup> D'après l'Enquête Statistique sur l'Agriculture et le Pêche, Avril 2004.

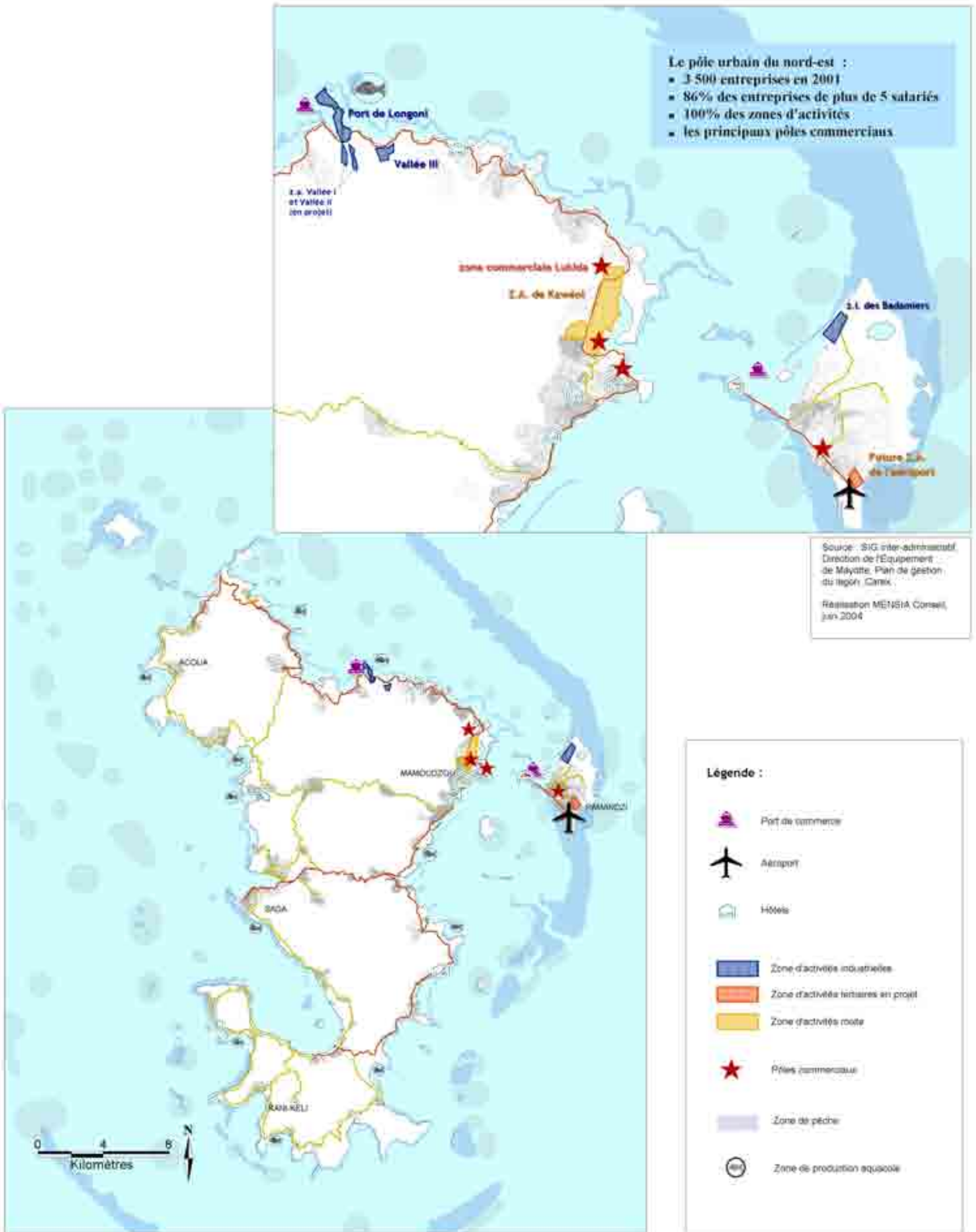
<sup>24</sup> D'après les travaux du CIRAD (*Quelle place et rôles pour l'agriculture à Mayotte ?*, février 2002).

Carte n°19 : Les dynamiques agricoles



Carte n°20 : La localisation des activités en 2002

## La localisation des activités en 2002



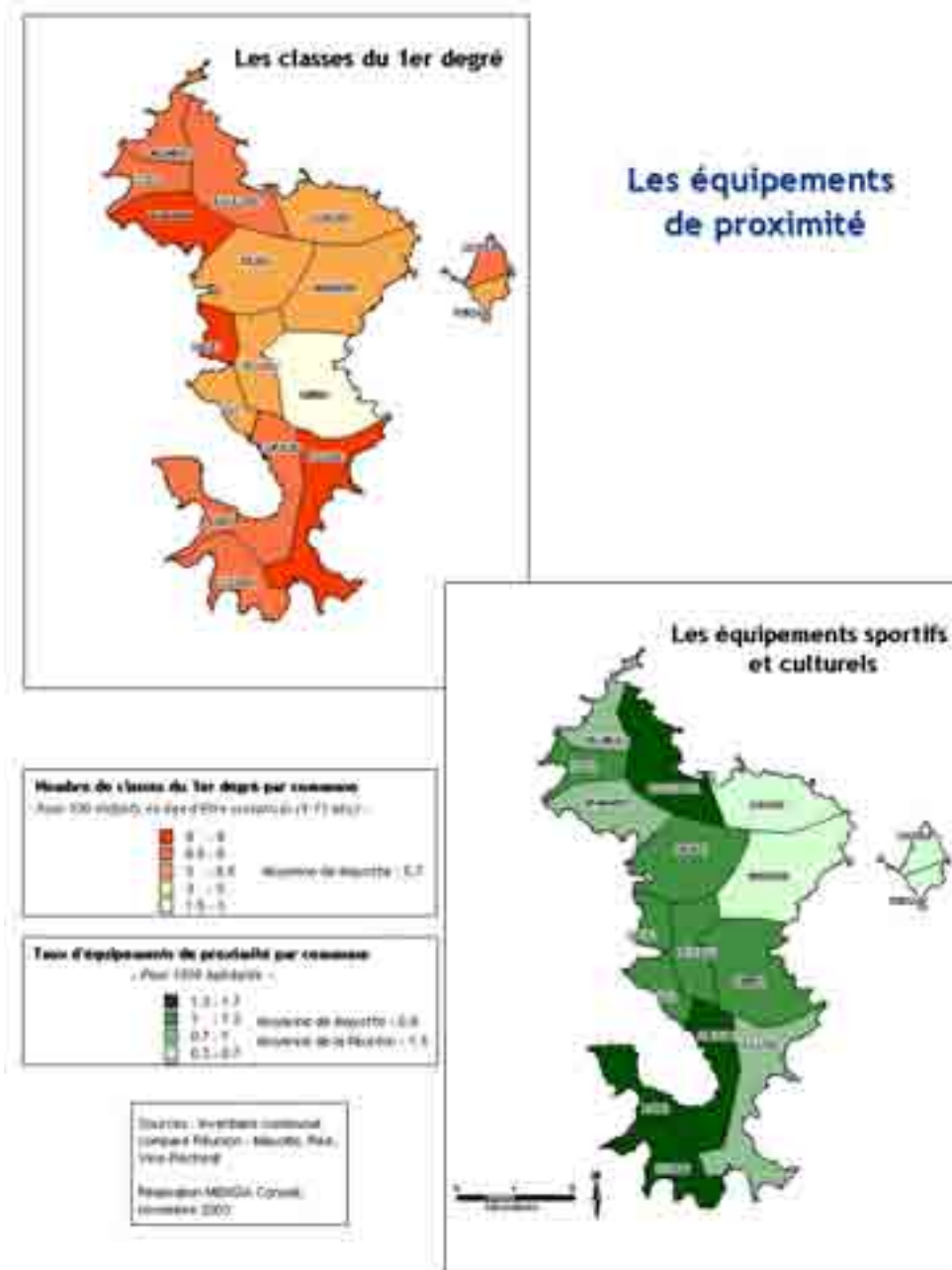
#### 4. Les équipements et services de proximité

Mayotte présente un taux d'équipements de proximité<sup>25</sup> inférieur aux départements d'outre-mer. Le ratio moyen calculé pour les équipements sportifs et culturels est de 1,5 pour 1 000 habitants à la Réunion et de 0,8 à Mayotte<sup>26</sup>. Si l'analyse comparée de l'équipement en établissements scolaires du premier degré à Mayotte et à la Réunion, montre un taux comparable, la structure par âge de la population à Mayotte est bien différente de celle de la Réunion : 47% de la population mahoraise a moins de 17 ans, alors qu'elle ne représente que 28% de la population de la Réunion.

La réalisation du parc actuel d'équipements de proximité correspond à un rattrapage d'urgence pour répondre aux besoins les plus criants. Ce parc s'avère aujourd'hui insuffisant. Les installations sont souvent sommaires, sans aménagements annexes. Les établissements scolaires ne disposent pas d'installations sportives adaptées. En outre, certains équipements spécialisés font défaut (sport de combat, tennis de table, etc.).

Au-delà du problème de sous-équipement, la répartition demeure déséquilibrée entre les communes pour ce qui concerne les équipements sportifs et culturels.

Compte-tenu de son poids démographique, Mamoudzou détient le record de terrains de football (14) et le nombre le plus élevé de classes de 1er degré (345 classes). Parmi les autres communes, les mieux loties pour les équipements sportifs sont Bouéni, Chirongui, Dembeni et Kani-Kéli. Les médiathèques, les bibliothèques et les maisons de quartier sont rares. Mamoudzou, Dembeni et Chirongui en comptent trois, tandis que les communes de Kani-Kéli, Koungou et Mtsamboro n'en ont aucune.



#### 5. Les fonctions de centralité

A Mayotte, les fonctions de centralité correspondent, schématiquement, aux équipements structurants et aux services collectifs destinés à l'ensemble des habitants de l'île.

Les équipements structurants et les grands services collectifs contribuent, à la fois, au rayonnement du territoire (par exemple : un équipement sportif ou culturel d'envergure à l'échelle de l'Océan Indien) et à satisfaire les besoins des habitants à l'échelle de l'île (compte-tenu de leur dimensionnement et de leur coût, ils ne peuvent être présents sur l'ensemble des communes du territoire).

L'histoire récente de Mayotte a conduit à un déplacement des principales fonctions de commandement et d'administration de Petite Terre vers Mamoudzou qui, aujourd'hui, concentre l'essentiel des équipements et services structurants à l'échelle de Mayotte : les services de la préfecture, de l'Etat et du Conseil Général, l'agence du trésor public, le centre de secours, l'établissement Electricité De Mayotte (EDM), le seul hôpital de l'île...

Mamoudzou compte, par ailleurs, cinq établissements scolaires de second degré (collèges et lycées). Koungou et Dembeni, respectivement deuxième et quatrième villes de l'île et qui connaissent des hausses de population très soutenues depuis plusieurs années, ne comptent qu'un collège chacune.

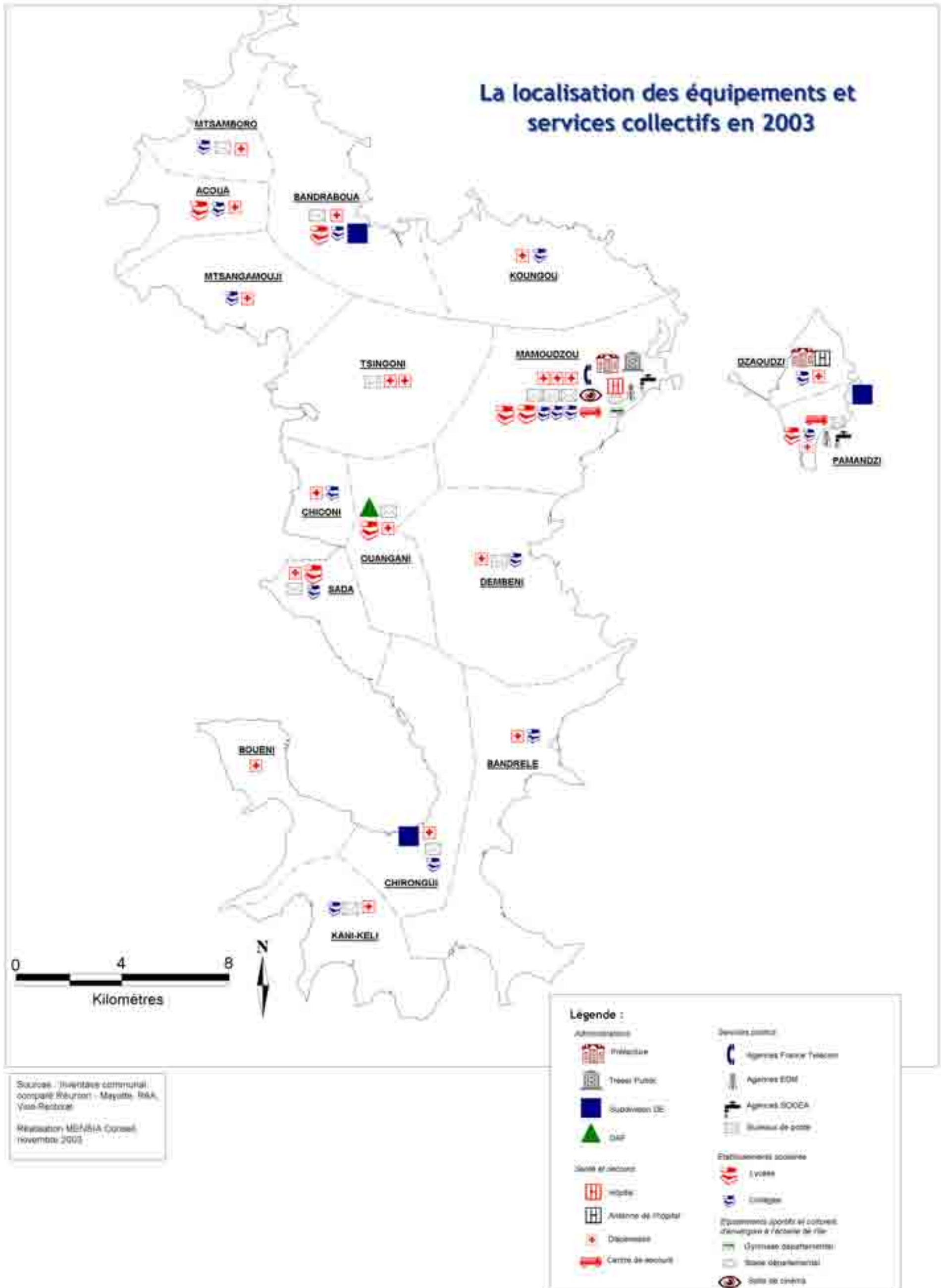
S'agissant de l'offre en équipements sportifs, Mayotte ne compte ni piscine, ni salle de gymnastique équipée. Les équipements culturels ne sont pas non plus nombreux : il n'y a pas de centre socioculturel, de salle de cinéma et de salle des fêtes de taille importante à Mayotte. Mamoudzou possède la seule salle de spectacle de l'île et deux équipements sportifs lourds (une piste d'athlétisme et un gymnase).

Mayotte ne compte que deux centres de secours, localisés à Mamoudzou et Pamandzi.

<sup>25</sup> On recense actuellement à Mayotte 61 terrains de football, 45 plateaux polyvalents et 7 courts de tennis. Dans le domaine de la culture, 46 « lieux » sont recensés dont 13 MJC, 24 foyers, 1 gîte d'accueil et 1 espace culturel. En 2001, Mayotte était dotée de 335 classes maternelles et de 1 054 classes élémentaires.

<sup>26</sup> Source : Inventaire communal comparé Réunion - Mayotte, RéA, janvier 2003, 24 p.

Carte n°21 : La localisation des équipements et des services collectifs



## 6. Les infrastructures majeures

### Le port de Longoni

Les infrastructures portuaires sont constituées :

- D'un quai principal de 130 m de long (tirant d'eau de 10 m) qui peut accueillir des bateaux allant jusqu'à 40 000 tonnes. Toutefois, seuls les porte-conteneurs de moins de 2 000 EVP peuvent accoster. En 2002, le port de Longoni a traité plus de 300 escales.
- D'espaces consacrés au chargement/déchargement et au service des marchandises : des terres-pleins de 4 hectares, plus un hangar sous douane.
- D'un poste à quai spécifique pour le déchargement du ciment<sup>27</sup> ainsi que d'un terminal cimentier vraquier privé (SACIMA).
- D'une zone réservée aux activités péri-portuaires (manutention, stockage, réparation, etc.).

Cependant, la croissance importante et régulière du trafic depuis plusieurs années conduit à une saturation progressive du quai principal. Des réflexions ont été lancées pour l'élaboration d'un schéma portuaire prévoyant l'extension du port et la création d'un deuxième quai.

Un des objectifs affichés est le développement sur le site de Longoni d'activités logistiques et de transformation afin de résoudre la question de l'acheminement des marchandises vers les clients. Actuellement, 85% des conteneurs sont transportés par route, directement vers Kaweni où la marchandise est « éclatée » entre les différents clients. La saturation des capacités de la RN1 desservant Kaweni et les capacités insuffisantes du port pour stocker les conteneurs en attente d'être écoulés deviennent progressivement des contraintes fortes pour accompagner le développement des flux d'importation.

### L'aéroport de Dzaoudzi-Pamandzi

L'aéroport, situé sur Petite Terre, dispose, depuis 1995, d'une piste de 1 930 m de long pour 28 m de large. Une voie de circulation assure la liaison avec l'aire de stationnement commerciale d'environ 11 000 m<sup>2</sup>. L'aire de stationnement d'aviation légère est de 10 000 m<sup>2</sup>. Le trafic, notamment avec l'île de la Réunion, n'a cessé d'augmenter pour atteindre 96 014 passagers en 2001, soit 64% du trafic commercial de l'aérodrome (hors transit). Une projection du trafic passagers, prévoyant l'augmentation constante du taux de croissance du trafic jusqu'en 2005 et une diminution jusqu'en 2020, présente deux hypothèses à échéance 2010 et 2020 :

- En 2010, le trafic passagers pourrait se situer entre 265 000 et 277 000 passagers.
- Dès 2020, ces chiffres s'élèveraient respectivement à 438 000 et 532 000 passagers.

S'agissant du trafic Paris-Mayotte, les scénarios prévoient un volume annuel potentiel de passagers compris, dès 2010, entre 85 000 et 89 000. Pour anticiper ces flux potentiels, le récent schéma de développement aéroportuaire pose les principes suivants :

- La liaison directe Paris-Mayotte, enjeu important pour le développement économique de l'île<sup>28</sup>, n'est envisageable qu'à partir de 2010, date à laquelle le trafic estimé justifie la mise en place d'une telle liaison.
- La piste actuelle ne pourra pas accueillir des gros porteurs dans le respect des normes de sécurité.

- Il est donc nécessaire de créer une piste de 2 600 m pour répondre aux caractéristiques techniques des avions qui pourront desservir Mayotte depuis Paris. L'analyse comparative des trois sites d'implantation envisagés a abouti au choix d'un scénario prévoyant, sur le site actuel, une nouvelle piste convergente.

L'aéroport occupera alors une emprise totale de 154 ha. Le plan de développement prévoit également la possibilité de développer trois zones tertiaires représentant une surface totale de 1,79 ha. Elles devront intégrer des activités liées aux activités aéroportuaires.

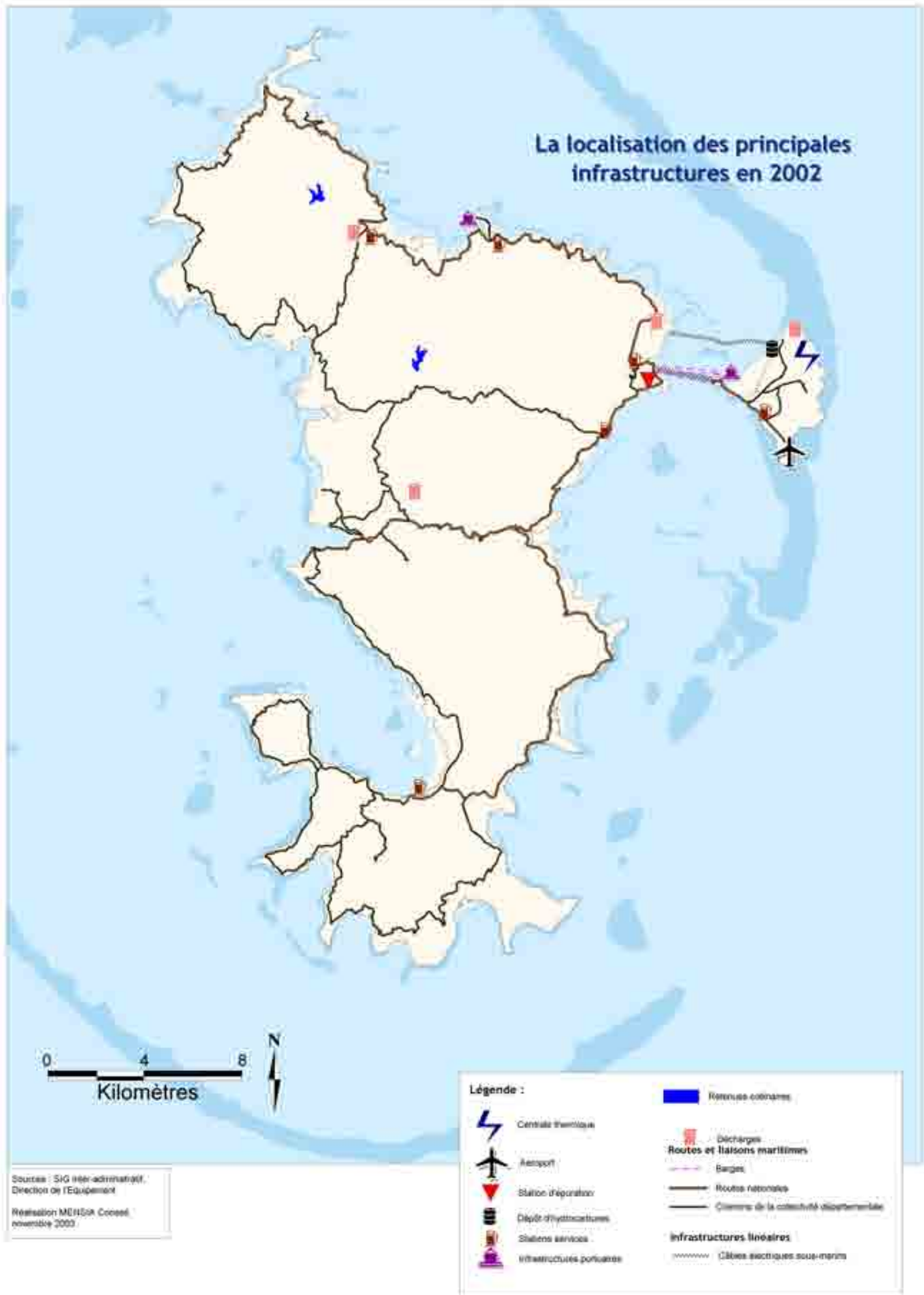
### La centrale thermique des Badamiers

La centrale thermique des Badamiers, située au nord de Petite Terre, est l'unique unité de production d'électricité en 2002. Sa capacité s'élève à 40 MW. En octobre 2002, l'installation de deux groupes supplémentaires, de 7,3 MW chacun, est venue clôturer les projets d'extension de la centrale qui compte désormais 15 unités de production. Ces deux groupes produisent près du tiers de l'énergie brute délivrée. Les projets d'EDM d'accroissement des capacités de production d'électricité à Mayotte prévoient, à court terme, la création d'une nouvelle centrale à proximité du port de Longoni, qui aurait vocation à devenir la principale unité de production de l'île.

<sup>27</sup> Capacité de 5 000 tonnes/jour.

<sup>28</sup> Enjeu inscrit dans la convention de développement de Mayotte 2003-2007.

Carte n°22 : La localisation des principales infrastructures en 2002



## 7. Les infrastructures linéaires

### Le réseau routier

Mayotte compte 232 km de routes revêtues (92 km pour les quatre routes nationales et 130 km pour les chemins de la collectivité départementale) et des pistes destinées à désenclaver certaines exploitations agricoles. Les routes nationales suivent généralement le pourtour de Grande Terre, l'intérieur de l'île étant principalement desservi par les chemins de la collectivité départementale.

Ce réseau n'a pas connu de modifications substantielles depuis le revêtement des pistes d'origine à l'exception notable ces dernières années :

- de la réalisation d'une déviation de la RN2 au sud de Mamoudzou,
- de l'aménagement du CCD14 entre le rond-point des hydrocarbures et la rue de l'hôpital.

Ce réseau, dimensionné de manière satisfaisante pour répondre à la demande globale de déplacements routiers, nécessite des travaux importants de réhabilitation. Les plus significatifs ont concerné 7 km de la RN 1 au nord de l'île. Plus généralement, une série de travaux de mise en sécurité sont en cours sur les routes de la collectivité départementale.

### Les réseaux d'adduction en eau potable

Le réseau est composé d'ouvrages de production, de transfert, de stockage et de réseaux de distribution finale de l'eau potable :

Les ouvrages de production permettent de prélever l'eau dans le milieu naturel, éventuellement de la stocker, puis de la rendre potable. Ils sont alimentés par les retenues collinaires, des rivières ou des captages sous-terrains ou des drains (captage de sources). Ils se composent de cinq stations traitant de l'eau douce (Ourouvéni, Bouyouni, Mirereni, Mtsangamouji et Mamoudzou) et d'une usine de dessalement (Petite Terre). La capacité totale de cette dernière s'élève actuellement à 2 000 m<sup>3</sup>/jour. L'eau dessalée (entre 900 et 1 000 m<sup>3</sup>/jour) est mélangée avec de l'eau acheminée, via un drain maritime, depuis l'unité de production de Mamoudzou. Il est envisagé de porter sa capacité entre 6 000 et 10 000 m<sup>3</sup>/jour et d'utiliser une partie de la production pour satisfaire les besoins de l'agglomération de Mamoudzou à l'horizon 2010.

- Les ouvrages de transfert sont composés de canalisations principales et de stations de surpression qui permettent de transporter l'eau depuis les ouvrages de production jusqu'aux différents réservoirs.
- Les ouvrages de stockages sont composés :
  - de deux retenues collinaires, à Combani (1,5 millions de m<sup>3</sup>) et à Dzoumogne (2,5 millions de m<sup>3</sup>), qui stockent l'eau brute à l'amont des usines de traitement pour permettre de mieux utiliser les volumes disponibles en saison humide,
  - de 65 réservoirs (entre 100 et 2 000 m<sup>3</sup>) qui servent à régulariser le débit sur les ouvrages de transfert et de production en assurant les pointes de demande et qui sécurisent la distribution aux usagers en cas d'incident sur la production ou la distribution.
- Les réseaux de distribution, à proprement parler, qui permettent de conduire l'eau depuis les réservoirs (ou les canalisations principales) jusqu'aux branchements des particuliers.

### Le réseau d'électricité

Electricité de Mayotte (EDM) est la société d'économie mixte assurant la production et la distribution de l'énergie électrique sur l'île. La production actuelle est réalisée à partir de la centrale électrique des Badamiers sur la commune de Dzaoudzi en Petite Terre. L'énergie est ensuite acheminée sur Grande Terre à l'aide de deux câbles sous-marins. La distribution se fait par l'intermédiaire :

- du réseau haute tension, d'une longueur totale de 220 km (+13% par rapport à 2002), qui dessert l'ensemble de l'île,
- de près de 300 postes de distribution d'une capacité totale de 66 500 KVA,
- du réseau basse tension qui évolue au fur à mesure des nouveaux branchements.

Les secteurs présentant les réseaux les plus ramifiés sont les communes de Dzaoudzi, de Koungou et tout le secteur incluant Chiconi – Sada – Ouangani – Kahani et Sohoa. La moitié nord de l'île s'avère mieux équipée que la moitié sud, qui compte, il est vrai, moins d'habitants.

### Le réseau de télécommunication

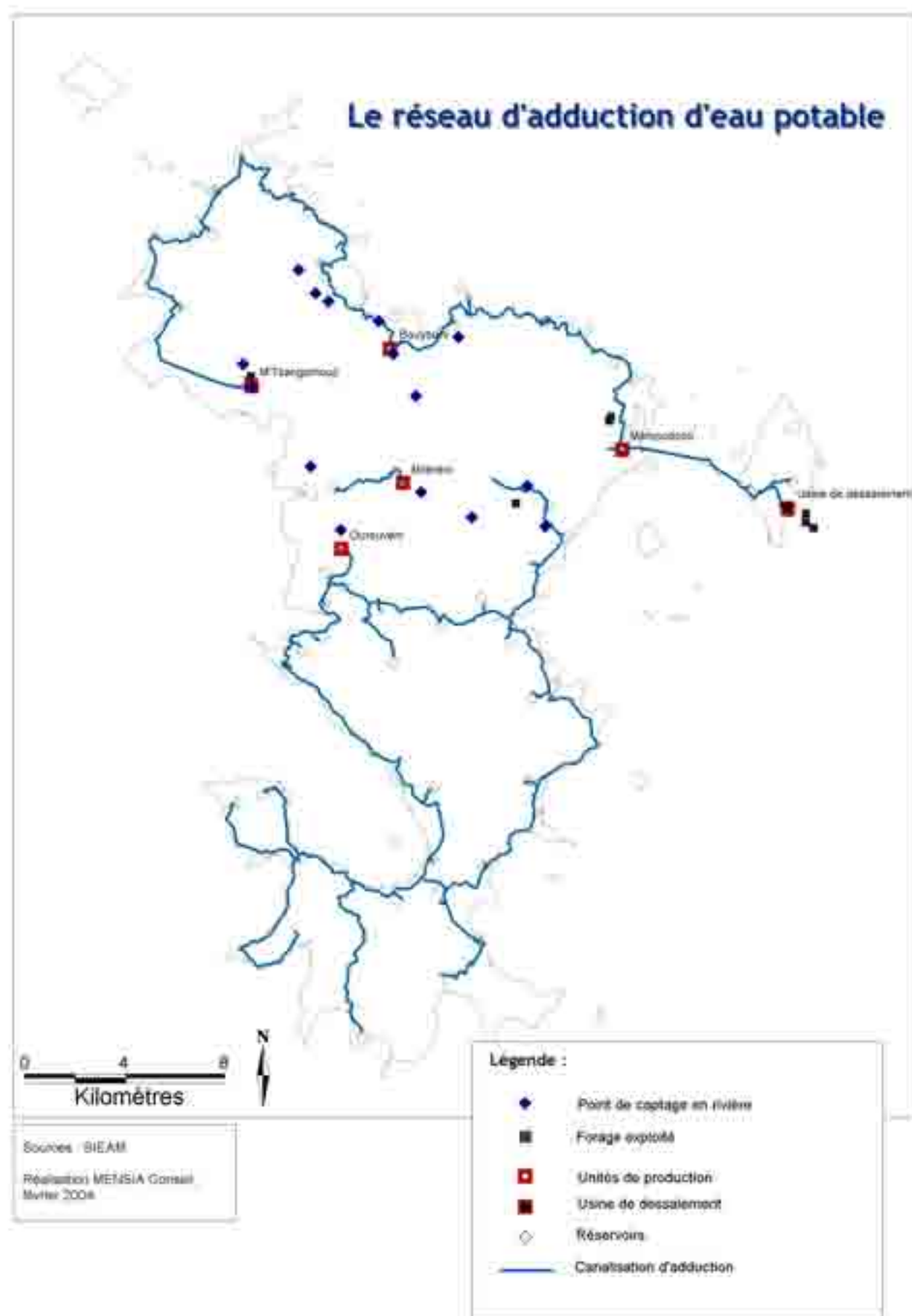
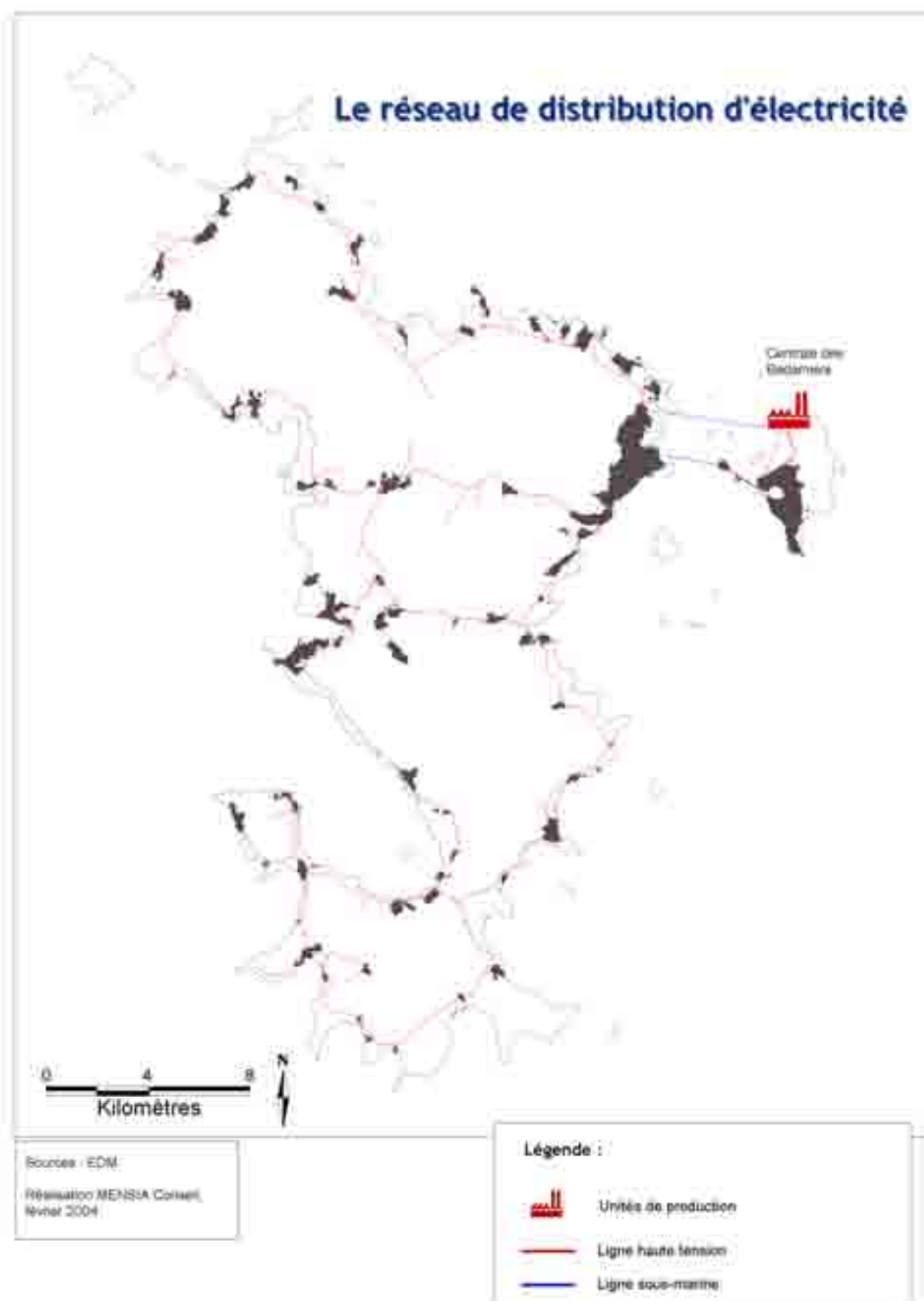
France Télécom Mayotte est le seul opérateur qui se positionne sur le réseau de téléphonie fixe et Internet. Grâce aux deux antennes satellites situées sur Petite Terre, l'île est connectée directement au centre de transit international situé à Paris. Elle est également connectée à la République Fédérale des Comores par un faisceau hertzien analogique qui la relie à Anjouan. Par contre, Mayotte ne possédant pas de connexion directe avec La Réunion, toutes les communications entre les deux îles transitent par la métropole.

Sur l'île, les besoins en téléphonie fixe semblent largement satisfaits grâce, d'une part, à l'architecture du réseau accessible en tout point de l'île, d'autre part, au commutateur (implanté à Mamoudzou) d'une capacité maximale de 200 000 abonnés. Le raccordement au réseau permet en outre l'accès à Internet (en bas débit).

En 2003, France Télécom compte 16 350 abonnés, contre près de 17 000 l'année précédente. Cette baisse du parc de clients s'explique en grande partie par l'arrivée du mobile sur le territoire. En quelques années seulement, le nombre de personnes utilisant un téléphone portable a en effet explosé : avec plus de 20 000 personnes titulaires d'une carte SIM ou détenteurs d'une carte prépayée, les clients SRR<sup>29</sup> sont aujourd'hui plus nombreux que les clients France Télécom. Le succès du téléphone portable s'accompagne d'une évolution rapide de la couverture du territoire. Deux nouveaux relais ont été installés à Barakani et Mtsangamouji.

<sup>29</sup> SRR : Société Réunionnaise du Radiotéléphone, filiale de la SFR.

Carte n°23 : Les réseaux de distribution de l'électricité et d'adduction en eau potable



## IV. L'EVOLUTION DE LA MOBILITE DES PERSONNES ET DES FLUX DE MARCHANDISES

### 1. L'accroissement spectaculaire de la mobilité des personnes

La croissance de la population, l'évolution favorable des revenus des ménages, les besoins accrus de déplacements liés à la concentration de l'emploi, des équipements et des services collectifs et les nouvelles attentes en matière de loisirs et de consommation expliquent la très forte augmentation de la demande de mobilité à Mayotte depuis plusieurs années.

Bien que les données d'enquêtes fiables fassent défaut, il semble que la majorité des déplacements sur l'île se fasse encore à pied. Toutefois, la part des déplacements motorisés individuels et collectifs, terrestres et maritimes, est sans aucun doute en forte hausse.

#### Déplacements motorisés par voie maritime

La collectivité départementale dispose, avec les barges de son service des transports maritimes (STM), d'un moyen de transport qui permet de relier aisément les deux principales communes de l'île. Plus de 4 000 000 de passagers ont ainsi emprunté ces barges en 2002, soit une progression de plus d'un million de passagers depuis 1995. La mise en place de ce mode de transport collectif cadencé, massifié et à un coût accessible pour les ménages mahorais explique, pour une bonne part, la forte intégration des pôles d'emplois et de services de Mamoudzou et de Petite Terre.

Au vu de ce succès, le principe du développement de nouvelles « lignes » maritimes semble acquis. Pourtant, aucune étude n'a encore permis de montrer qu'un tel modèle pourrait être reproduit, c'est-à-dire à la fois répondre à une demande suffisamment importante et garantir une cadence et un volume de passagers suffisants pour être économiquement viable et concurrentiel vis-à-vis des autres modes de transports (en terme de temps de trajet notamment).

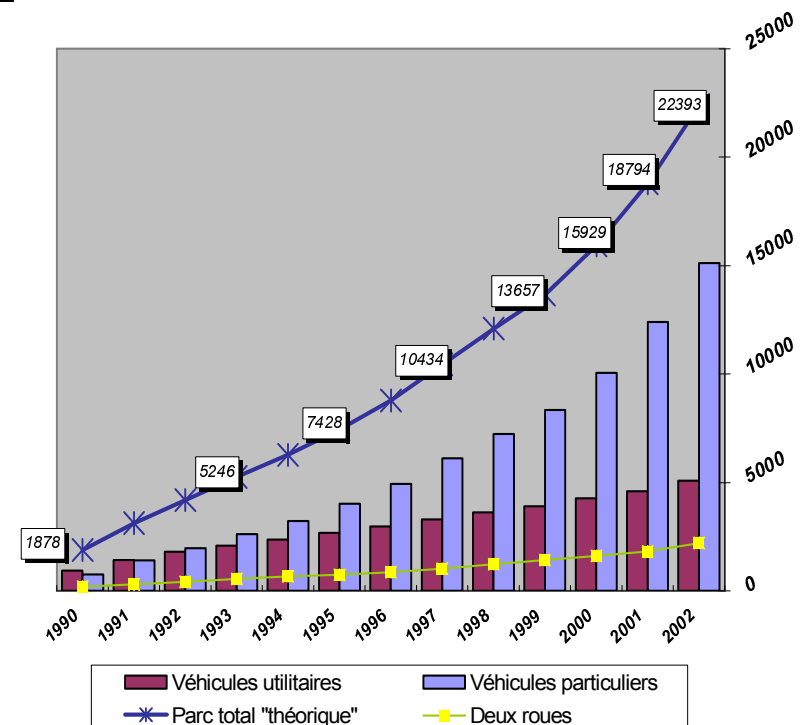
Toutefois, le développement d'une offre privée de type « taxis du lagon », à la demande et ne nécessitant pas d'investissements lourds, semble tout à fait possible compte-tenu de la configuration du réseau routier et des temps de trajets constatés aux heures de pointe au droit de l'agglomération de Mamoudzou.

Enfin, les déplacements individuels par bateau sur le lagon demeurent principalement dédiés aux activités de loisirs et ne présentent pas d'enjeux particuliers autres que réglementaires.

#### Déplacements motorisés par voie terrestre

Le parc automobile à Mayotte s'est fortement accru depuis une dizaine d'années. Comptant moins de 2 000 véhicules en 1990<sup>30</sup>, il atteint un nombre « théorique » de plus de 22 000 véhicules en 2002. Ce nombre correspond en réalité au nombre de véhicules immatriculés depuis 1990 auquel il conviendrait donc de retirer le nombre des véhicules sortis de la circulation depuis lors, nombre qu'il est difficile de quantifier.

Graphique n°7 : Evolution des immatriculations cumulées entre 1990 et 2002



Source : Préfecture de Mayotte

Pour les besoins de l'analyse, un taux de 20% sera appliqué pour estimer le nombre de véhicules retirés de la circulation, ce qui donne un parc de véhicule en circulation d'environ 18 000 véhicules en 2002.

La composition du parc, depuis 1990, a donc évolué comme suit (corrigée des 20% de véhicules estimés mis hors circulation) :

- environ 12 000 véhicules particuliers en 2002, contre 756 en 1990,
- environ 4 000 véhicules utilitaires (dont les poids lourds et les bus) en 2002, contre 930 en 1990,
- environ 1 800 deux roues en 2002, contre 192 en 1990.

En douze ans, le parc a donc été multiplié par 16 pour les véhicules particuliers, par 9 pour les deux roues et par 4,3 pour les véhicules utilitaires. Malgré cette croissance très forte, les Mahorais demeurent faiblement motorisés comparativement aux ménages métropolitains ou réunionnais : moins de 20% d'entre eux déclaraient disposer d'au moins un véhicule en 2002 contre respectivement environ 60% des ménages réunionnais et 80% des ménages métropolitains (en 1999 lors du dernier recensement général).

Un revenu moyen plus faible peut expliquer en partie cet écart. Mais tout travail de prospective sur l'évolution du parc et donc du trafic automobile devra prendre en compte certains facteurs propres à Mayotte.

En effet, si en métropole, un socle d'environ 20% des ménages demeure sans véhicule de façon durable, il est probable que ce seuil soit beaucoup plus élevé à Mayotte pour des motifs qui ne relèvent pas exclusivement du niveau de vie, du fait :

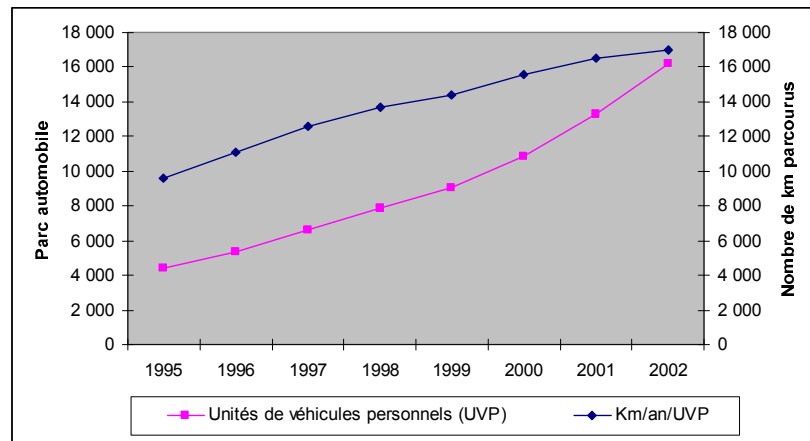
- de la part non négligeable de ménages composés de personnes séjournant de manière temporaire voire irrégulière sur le territoire,
- des distances faibles et de l'existence d'une offre compétitive de transports collectifs en taxis,
- d'un taux de multi-motorisation déjà très élevé chez les ménages disposant d'au moins d'un véhicule (12 000 véhicules pour environ 7 000 ménages soit 1,7 véhicule par ménage motorisé).

<sup>30</sup> En 1990, l'ensemble des véhicules circulant à Mayotte a été ré-immatriculé.

Par ailleurs, deux phénomènes caractéristiques indiquent que la croissance du parc automobile pourrait rapidement atteindre son apogée si le réseau routier n'évolue pas de manière significative :

Premièrement, la croissance du nombre de km parcourus par véhicule et par année connaît un ralentissement et atteint, en 2002, environ 16 000 km/an par véhicule personnel (ce qui correspond à une moyenne considérable de plus de 40 km par jour par véhicule sur un réseau qui ne compte que 232 km au total). Dès lors, tant que le réseau n'évolue pas, l'utilité d'acquisition d'un véhicule va décroître.

Graphique n°8 : Evolution du nombre de km parcourus par véhicule et par année



Source : INSEE Mayotte

Deuxièmement, les déplacements automobiles récurrents liés au travail (entre les communes) diminuent en volume depuis 1997 alors que la croissance et la concentration de l'emploi autour de Mamoudzou, Longoni et Petite Terre devraient contribuer au phénomène inverse. Cette tendance indique une évolution possible vers une meilleure répartition de l'emploi et donc vers une diminution de la croissance de la demande de déplacements.

### Déplacements en transports collectifs terrestres

Les transports collectifs terrestres à Mayotte sont assurés par un service de 350 taxis urbains et de 130 taxis interurbains ainsi que par une délégation de service public pour le transport scolaire.

La densité de l'offre en milieu urbain permet d'assurer un service compétitif par rapport aux autres modes et à un prix accessible pour la population mais souffre de l'absence d'objectifs de qualité de service clairement définis de la part de l'autorité publique.

Le système de transport scolaire dédié concerne l'ensemble des enfants scolarisés résidant à plus de trois kilomètres de l'établissement qu'ils fréquentent, soit plus de 10 000 élèves les jours de semaine.

## 2. La saturation du système de transport des marchandises

Pour le transport des marchandises, les enjeux concernent, d'une part, la sécurité des biens et des personnes, d'autre part, le bon approvisionnement de l'ensemble du territoire.

Les flux de transport de marchandises sont en effet concentrés sur un axe reliant le port de Longoni (point d'entrée exclusif pour l'approvisionnement de l'île) à Mamoudzou, principal pôle d'habitat, d'activités et de services. Par ailleurs, la configuration du réseau routier en 2002 contraint les poids lourds à transiter par la RN1 et donc par l'agglomération pour desservir les communes du sud de l'île.

r, sur les sections de la RN1 localisées entre le port de Longoni et Mamoudzou (essentiellement sur la commune de Koungou puis sur la zone industrielle de Kaweni à Mamoudzou), la quasi totalité des déplacements ont leur origine ou leur destination à Mamoudzou centre ou dans la zone de Kaweni. Une forte majorité de véhicules particuliers y effectuent des déplacements domicile-travail, la proportion des taxis y est importante (15 à 20%) ainsi que la part des deux roues (10%). Par ailleurs, c'est également sur ces sections que se retrouve le trafic de poids lourds le plus important de l'île (10% du trafic constaté sur ce trajet).

Ce trafic correspond essentiellement au transport de matériaux de construction issus des carrières et des sites de transformation situés entre Majicavo Koropa et Kangani, à l'évacuation des marchandises importées par le port de Longoni et au transport scolaire.

Sur les sections de la RN1 comprises sur la commune de Mamoudzou et dans les villages de la commune de Koungou, ces fonctionnalités sont diluées en raison de la présence d'importantes zones d'activités (Kaweni), de commerce (zone de Lukida) et d'habitat (Kaweni et villages de Koungou). Les niveaux de trafic atteignent ainsi entre 14 000 et 16 000 véhicules/jour<sup>31</sup> sur la portion la plus chargée au droit de la zone industrielle de Kaweni.

Les riverains et les usagers perçoivent ainsi depuis quelques années une augmentation des trafics d'environ 15% par an. Cette perception est d'autant plus sensible qu'elle se traduit par un accroissement réel des risques d'accidents au droit des villages, que l'usage de la voirie par les piétons et sa configuration ne font qu'accroître.

Pourtant, à ce jour, le niveau de service de l'itinéraire demeure globalement correct compte-tenu des caractéristiques de la route existante, de son environnement et des pratiques de l'ensemble des usagers de la route (topographie chahutée, traversées multiples de villages, comportements des automobilistes et des piétons...). Ainsi, en 2003, à l'heure de pointe du matin (entre 6h et 7h30), le temps de parcours moyen entre le port de Longoni et Kaweni est compris entre 17 et 19 minutes, soit une vitesse moyenne de 35 km/h. A vide et en respectant la réglementation, le temps de parcours serait à peine supérieur.

Toutefois, les signes d'un rapprochement du seuil de saturation de la capacité de l'infrastructure apparaissent dès aujourd'hui :

- Les temps de parcours indiqués ci-dessus correspondent à des conditions normales de circulation. Ils peuvent augmenter significativement sous l'effet de tout événement singulier intervenant sur le parcours. Se développe ainsi une dégradation de la fiabilité des temps de trajet, prémisse d'une entrée progressive dans la phase de dégradation des temps de parcours moyens.
- Avec des niveaux compris entre 800 et 900 UVP (unités de véhicule personnel) par heure et par sens, les trafics horaires de pointe récurrents (en jour ordinaire de semaine) se rapprochent de la capacité de l'infrastructure, qui est nettement inférieure à la norme standard de 1 200 UVP/heure et par sens (pour une 2 voies), compte-tenu de la topographie et de l'environnement général de la RN1.

Du fait de la croissance de la demande de mobilité et de l'activité du port de Longoni, la capacité de l'infrastructure sera donc atteinte à court ou moyen terme dans les sections les plus sensibles et les plus urbanisées.

<sup>31</sup> il s'agit des trafics moyens journaliers annuels, ce qui suppose des trafics plus élevés les jours de semaine



## CHAPITRE 3 : EVOLUTION ET PERSPECTIVES D'EVOLUTION DES FACTEURS DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### I. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT HUMAIN

Mayotte a vécu, depuis plusieurs années, des évolutions institutionnelles qui ont permis d'améliorer l'accès des populations aux principaux facteurs de développement humain que sont l'éducation et la santé. Ces évolutions ont eu pour conséquence d'accroître l'espérance de vie et de transformer en profondeur l'économie traditionnelle de l'île. Elles ont, en outre, largement contribué à modifier les aspirations de la société mahoraise au regard de son propre développement.

Carte n°24 : La localisation des habitants



Or, sur une île aussi contrainte en terme d'espace, les perspectives de croissance de la population ont un impact déterminant sur les conditions du développement humain. Dès lors, la maîtrise de la croissance démographique devient la condition première d'un développement équilibré à long terme, c'est-à-dire d'un développement socialement et économiquement supportable et qui ne remette pas en cause de manière irréversible le fonctionnement écologique de l'île.

Toutefois, compte-tenu, d'une part, du retard qu'accuse le territoire en matière d'équipement, d'autre part, de la croissance attendue des besoins, liée à l'évolution quantitative de la population et qualitative des modes de vie, il apparaît nécessaire d'engager un ambitieux programme de développement associant une production importante de

logements, une évolution générale des conditions d'habitat (adduction en eau potable, évolution des formes urbaines, cadre de vie de qualité, etc.) et une amélioration des facteurs de développement humain (santé, éducation, culture).

## 1. L'évolution globale de la population et des facteurs contribuant à la croissance démographique

La population de Mayotte est actuellement en phase de transition démographique. Elle connaît en effet un fort accroissement naturel, qui combine une baisse de la mortalité due à la fois à l'amélioration du niveau de vie général et à l'amélioration de l'offre de soins, avec un maintien du taux de natalité reflétant la persistance de comportements culturels et sociaux traditionnels.

L'achèvement des phases de transition procède généralement d'un double phénomène qui provoque une baisse significative de la natalité : la généralisation de l'alphabétisation (en particulier celle des filles) et la maîtrise du taux de fécondité. A ces dynamiques structurantes s'ajoute, la plupart du temps, un phénomène d'alignement des revenus et des modes de vie (consommation, loisirs...).

La population de Mayotte est passée de 47 000 habitants en 1978 à plus de 160 000 en 2002, provoquant un accroissement très important de la densité avec en 2002 un taux de plus de 420 habitants par km<sup>2</sup>.

Tableau n°4 : Evolution de la population totale depuis 1978

Années de recensement	Population	Densité
1978	47 246	126 hab/km <sup>2</sup>
1985	67 167	179 hab/km <sup>2</sup>
1991	94 410	252 hab/km <sup>2</sup>
1997	131 320	350 hab/km <sup>2</sup>
2002	160 265	428 hab/km <sup>2</sup>

Source : INSEE Mayotte

### Un ralentissement de la croissance globale de la population

L'analyse du taux d'accroissement annuel sur les 25 dernières années indique un net fléchissement de la hausse de la population à partir de 1997 avec un taux passant de 5,7% par an sur la période 1991-1997 à 4,1% par an entre 1997 et 2002.

La lecture de ce phénomène pourrait laisser penser que le processus de transition démographique à Mayotte est entré dans sa phase finale qui se traduit, classiquement, par un rapprochement des taux de natalité et de mortalité ainsi que par une baisse significative de la fécondité.

Pourtant, une analyse plus fine de ces chiffres globaux montre des phénomènes particuliers apparus depuis quelques années et qui infirment ce raisonnement.

### Une baisse importante du solde migratoire

Depuis 1997, même si une baisse du taux d'accroissement naturel est observable, le ralentissement de la croissance de la population s'explique avant tout par l'effondrement du solde migratoire. Le taux d'accroissement naturel est ainsi passé de 3,82% entre 1991 et 1997 à 3,6% entre 1997 et 2002. A l'inverse, le taux d'accroissement migratoire annuel est passé de près de 1,9% sur la période 1991-1997 à 0,5% sur la période 1997-2002, rendant désormais très faible la contribution du solde migratoire à l'augmentation de la population.

Entre 1997 et 2002, la hausse de la population est presque exclusivement imputable au solde naturel.

Tableau n°5: Evolution des soldes naturel et migratoire dans l'accroissement de la population

Périodes intercensitaires	Accroissement de la population	Evolution annuelle	Solde naturel		Solde migratoire	
			Taux d'accroissement naturel	(1)	Taux d'accroissement migratoire	(1)
1978-1985	20 000	5,2%	3,64%	70%	1,56%	30%
1985-1991	27 200	5,8%	3,89%	67%	1,91%	33%
1991-1997	37 000	5,7%	3,82%	67%	1,88%	33%
1997-2002	29 000	4,1%	3,6%	88%	0,5%	12%

Source : INSEE Mayotte. (1) en part de l'accroissement global de la population

### Une baisse de la fécondité

La hausse de la natalité sur la période 1997-2002 peut être considérée comme un phénomène « mécanique » du fait de l'arrivée à l'âge adulte d'importantes classes d'âge de filles. Elle ne remet donc pas en cause la baisse progressive de la fécondité constatée depuis une vingtaine d'années. En 2002, l'indice synthétique de fécondité calculé par l'INSEE est de 4,7 contre 5 en 1997 et 8 en 1978.

Toutefois, le chiffre global de 4,7 cache une forte disparité entre la fécondité des femmes de nationalité étrangère, notamment comorienne, et celle des femmes françaises nées à Mayotte, chez qui le processus de maîtrise de la fécondité semble davantage engagé (indice de fécondité estimé à 3,5 par l'INSEE).

Tableau n°6 : Evolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) depuis 1978

	1978	1985	1991	1997	2002
ISF	8,1	6,7	5,1	5,0	4,7

Source : INSEE Mayotte.

### Plus de 12% de la population a émigré entre 1997 et 2002

La baisse du solde migratoire global s'explique, en fait, par un important phénomène d'émigration qui s'est développé entre les deux derniers recensements et que l'INSEE évalue à environ 17 900 personnes en 5 ans. De surcroît, une accélération des départs semble s'être produite au cours des dernières années. L'addition des flux de départs, constatés entre 1997 et 2002, indique que plus de 12% de la population totale<sup>32</sup> a émigré entre 1997 et 2002.

Ces départs semblent principalement provoqués par de nouvelles et complexes stratégies d'émigration qui ne sont pas liées à une émigration économique vers les autres départements mais à une forme de « chasse » aux revenus de solidarité auxquels Mayotte n'est pas encore éligible.

Ils concernent principalement des femmes jeunes, non qualifiées, quittant Mayotte en compagnie d'enfants en bas âge pour la Réunion ou la métropole.

Le recensement général de la population de 1999 en métropole et dans les DOM donnait déjà des indications précises sur la situation des Mahorais vivant à la Réunion:

- 6 056 personnes nées à Mayotte vivaient à la Réunion en 1999, contre 1 434 en 1990.
- 60% avaient moins de 20 ans contre 47% en 1990.

<sup>32</sup> Population moyenne sur la période 1997-2002.

- Les femmes représentaient 60% de cette population contre 40% en 1990.
- Le taux de chômage, parmi cette population était en 1999 de 86% et 88% de ces chômeurs déclaraient n'avoir aucun diplôme.
- 74% des Mahorais vivant à la Réunion en 1999 étaient célibataires contre 40% des Mahorais vivant à Mayotte (le statut de célibataire ouvre plus facilement des droits à certaines aides comme par exemple l'allocation parent isolé).

En outre, à cette immigration spécifique, s'ajoute des flux migratoires étudiants de plus en plus importants à mesure qu'augmente le nombre de diplômés de l'enseignement secondaire. Ainsi, le nombre de jeunes (lycéens et étudiants) partis étudier dans d'autres départements n'a cessé de croître, passant d'environ 925 en 1995 à près de 3 500 en 2003.

**Tableau n°7 : Evolution du nombre de lycéens et d'étudiants hors de Mayotte**

	1995	2001	2002	2003
Lycéens	475	1 397	1 894	1 938
Etudiants	450	1 260	1 588	1 500
<b>TOTAL</b>	925	2 657	3 482	3 438

Source : Préfecture de Mayotte

Le ralentissement de l'augmentation de la population constaté depuis quelques années pourrait donc être provisoire. En effet, la mise en place à Mayotte de prestations sociales alignées sur le droit commun constituera sans aucun doute un frein déterminant à l'émigration des femmes telle que décrite ci-dessus. Elle pourrait même créer une incitation très importante au retour pour les milliers de Mahorais partis récemment, qu'il s'agisse de ces jeunes femmes ou des étudiants. Il n'est donc pas exclu que la structure du solde migratoire évolue fortement au cours des prochaines années avec un poids non négligeable de Français nés à Mayotte comptabilisés dans les flux d'immigration.

### **L'immigration augmente fortement**

Le maintien d'un solde migratoire positif, s'explique, bien que les phénomènes d'émigration soient devenus très importants au cours des dernières années, par le fait que le nombre d'entrées sur le territoire a également continué d'augmenter.

Avec plus de 21 000 personnes entrées sur le territoire entre 1997 et 2002, l'immigration reste importante à Mayotte (qu'elle soit régulière ou non). Toutefois, le nombre total de nouveaux arrivants depuis 1997 masque le développement de ce phénomène au cours des trois dernières années.

**Tableau n°8 : Les arrivées à Mayotte depuis 1991**

	France métropolitaine	Réunion	Autre DOM-TOM	Comores	Mada gascar	Autres pays étrangers	Non ventilés <sup>33</sup>	TOTAL
1991-1997	3733	852	206	13871	965	322	-	<b>19949 (*)</b>
1997-2002	4120	1126	188	12913	519	298	2111	<b>21275 (**)</b>

Source : INSEE Mayotte. (\*) sur 6 ans (\*\*) sur 5 ans.

La part des mères de nationalité comorienne dans les naissances à Mayotte permet de comprendre l'ampleur prise par les flux d'immigration récents : en 2002, près de deux-tiers des naissances à Mayotte ont été le fait de mères comoriennes.

**Tableau n°9 : Les naissances à Mayotte selon la nationalité des mères en 2002**

Naissances en 2002	Mère comorienne		Mère française	
	Part	Age moyen	Part	Age moyen
6 526	65%	25 ans	30%	29 ans

Source : INSEE / Maternités de Mayotte (sauf maternité de Sada)

Même si l'on considère que le taux de fécondité des mères comoriennes est supérieur à celui des mères françaises, que parmi les 65% de naissances de mères comoriennes, seuls 47% correspondent à des couples de parents de nationalité comorienne et, enfin, que l'on trouve parmi les résidents comoriens à Mayotte, en proportion, davantage de femmes en âge d'avoir des enfants que parmi la population française, ces pourcentages ne peuvent s'expliquer que de deux façons (non exclusives) :

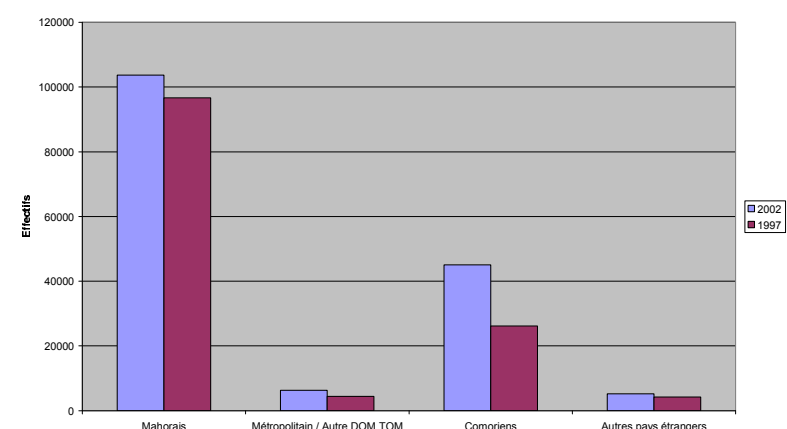
- Soit un phénomène massif d'accroissement de l'immigration comorienne est à l'œuvre depuis deux à trois ans, qu'il n'était pas possible de mesurer encore totalement lors du recensement en 2002.
- Soit, plus probablement, des phénomènes migratoires, très difficilement caractérisables, se sont fortement développés dans les dernières années : des stratégies d'arrivées/départs se sont mises en place avec, pour des femmes comoriennes, l'objectif d'accoucher à Mayotte (pour des raisons sanitaires ou pour la possibilité d'acquisition de la nationalité française à terme). Les futures mères arrivent, restent peut-être quelque temps à Mayotte, puis repartent, ce qui explique la difficulté à saisir statistiquement ce phénomène au travers des recensements.

### **L'évolution du poids de la population de nationalité comorienne**

En tout état de cause, l'évolution du poids global de la population de nationalité comorienne dans la population totale est un élément important de la croissance constatée de la population.

Ainsi, l'accroissement de la population entre 1997 et 2002 se traduit pour l'essentiel par une augmentation de la population de nationalité comorienne qui représente près de 50 000 personnes à Mayotte en 2002, soit 30% de la population. Le solde migratoire négatif des Français nés à Mayotte compensant l'accroissement naturel, la population mahoraise reste presque stable sur la période, autour de 90 000 personnes.

**Graphique n°9 : L'évolution de la répartition de la population selon la nationalité entre 1997 et 2002**



<sup>33</sup> Enfants entre 0 et 4 ans

### L'évolution des modes de vie et des autres facteurs de développement humain

L'évolution des modes de vie et des conditions du développement humain sont des facteurs importants d'accélération des phases de transition démographique. Dans une société en mutation forte, et qui connaît notamment une élévation rapide mais inégalitaire de son niveau de vie, se pose de manière aiguë la question de la co-existence de deux modes de vie, l'un s'alignant sur les exigences du monde moderne, l'autre marqué durablement par les traditions et le droit coutumier.

#### Les ménages et l'équipement des ménages

L'évolution de la taille des ménages et de l'équipement des foyers sont autant d'indicateurs qui témoignent d'un rapprochement rapide des conditions de vie d'une partie de la population vers certains « standards » métropolitains.

- La taille moyenne des ménages est passée de 4,9 personnes en 1991 à 4,3 en 2002 (3,3 pour la Réunion en 1999)
- En 2002, 26% des foyers avaient une prise d'eau dans la maison et 50% dans l'enclos, contre respectivement 20% et 46% en 1997. En volume net, l'évolution paraît sensible, puisque près de 9 000 ménages ont été équipés en eau en 5 ans.
- Les mêmes évolutions se retrouvent pour l'électrification. En 2002, comme en 1997, trois-quarts des ménages ont l'électricité, soit 6 624 ménages raccordés supplémentaires.
- Le nombre de véhicules par ménage a augmenté de 66% entre 1997 et 2002. En 2002, 19,4% des ménages disposent d'un véhicule motorisé.

L'électrification, l'augmentation des revenus (le SMIG horaire brut a été multiplié par 2 entre 1990 et 2002) et les mutations profondes des modes de vie, ont provoqué une accélération rapide de l'équipement des ménages. Cependant, les niveaux de confort restent très en deçà de ceux observables à la Réunion et en métropole. Par exemple, si le taux d'équipement des foyers mahorais en réfrigérateur est passé de 15 à 44% entre 1991 et 2002, ce taux atteint 95% en ce qui concerne les foyers réunionnais.

**L'éducation, l'accès à la culture et à l'information, la santé et le développement de la vie citoyenne sont des facteurs importants du développement humain** qui contribuent également de manière essentielle, quoique non exclusive, au nécessaire processus de transition démographique.

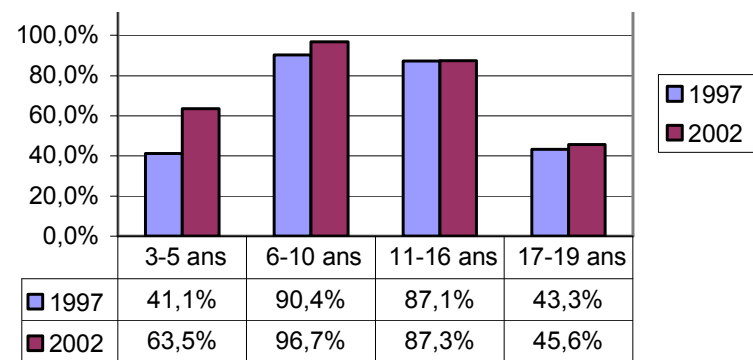
#### L'éducation

A la rentrée 2002, Mayotte comptait plus de 56 400 élèves scolarisés contre 36 800 en 1995. L'accroissement des effectifs scolaires est la conséquence directe de l'évolution démographique avec des populations jeunes de plus en plus importantes, mais également le reflet d'une amélioration du taux net de scolarisation.

Cette amélioration a été différente selon les tranches d'âge. Sur la période 1997-2002, l'amélioration du taux net de scolarisation a concerné principalement :

- les 3-5 ans : ceci s'explique par la création d'écoles maternelles dont les effectifs, sous l'effet du rattrapage, ont triplé entre 1996 et 2002.
- les 6-10 ans : les effectifs des écoles primaires ont augmenté au rythme annuel de 3,4% depuis 1999, correspondant en 2002 à un taux de scolarisation proche de celui observé en métropole.

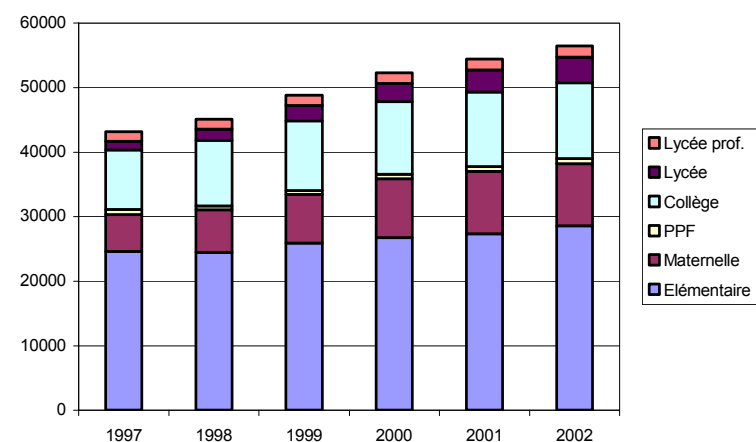
Graphique n°10 : Taux de scolarisation par tranches d'âge en 1997 et 2002



Source : Vice-rectorat de Mayotte

Bien que les taux de scolarisation des 11-16 ans et des 17-19 ans aient globalement peu évolué, ces derniers cachent une forte augmentation des effectifs scolarisés dans le second degré. Cette augmentation du nombre d'élèves entrant chaque année au collège et au lycée est la conséquence, d'une part, de l'évolution démographique, d'autre part, de la réduction du retard scolaire observée de façon générale.

Graphique n°11 : Evolution des effectifs scolarisés entre 1997 et 2002



Source : Vice-rectorat de Mayotte

Si certains indicateurs témoignent d'une amélioration certaine du système éducatif, le niveau reste cependant faible par rapport à la métropole, et le retard scolaire important. En 2002, on compte encore 31%<sup>34</sup> des élèves de CP qui sont en retard, contre 7% en métropole<sup>35</sup>. Pour le CM2, ces chiffres s'élèvent respectivement à 80% pour Mayotte contre 20% seulement en métropole.

De même, le taux de réussite marque le pas en 2002, notamment pour le baccalauréat.

Tableau n°10 : Evolution des taux de réussite aux examens entre 1995 et 2002

	Taux de réussite (%)				
	1995	1999	2000	2001	2002
Examen d'entrée en 6 <sup>ème</sup>	41	54	57	57	56
Brevet des collèges	60	59	71	66	58
Bac général	64	62	60	61	44
Bac technologique	67	77	69	67	52
CAP	42	58	40	62	58
BEP	40	48	50	43	52

Source : Vice-Rectorat de Mayotte

<sup>34</sup> Contre 54% en 1997.

<sup>35</sup> Données 1999, dernière année disponible.

Il est difficile d'évaluer la part de la population ne maîtrisant pas correctement la langue française. Toutefois, en dépit d'évidents progrès, il semble que l'organisation de l'enseignement à Mayotte ne permette pas encore, à une classe d'âge donnée, d'atteindre rapidement un niveau moyen de maîtrise du français et du calcul équivalent aux autres départements. Les résultats des évaluations diagnostiques<sup>36</sup> de 2002 font apparaître un écart de 40 points en français avec la métropole pour les enfants de CE2 et de presque 30 points pour les élèves de 6ème.

De plus, un des enjeux majeurs reste la résorption du déficit des constructions scolaires qui contraignait encore en 2002 quelque 270 classes à travailler en rotation (alternance hebdomadaire entre matin et après-midi de deux classes dans la même salle).

### La santé

L'amélioration de l'offre de santé à Mayotte semble avoir contribué à l'amélioration de l'état général de santé des Mahorais. Pourtant, l'organisation actuelle du système ne semble pas toujours adaptée aux besoins, en témoignent les longues files d'attentes quotidiennes que connaissent les dispensaires.

Le système de santé à Mayotte repose actuellement sur trois entités complémentaires :

- **le centre hospitalier de Mayotte** (CHM), seul établissement public de santé de l'île, érigé comme tel en 1996, avec une capacité actuellement installée de 256 lits et places ;
- **19 dispensaires de soins** et 3 cabinets dentaires. Les dispensaires assurent des soins de proximité de premier niveau ainsi que des actions de prévention (Prévention Maternelle et Infantile notamment). Ils sont répartis sur les 17 communes de l'île, chacun desservant de 6 000 à 8 000 habitants. Ouverts quotidiennement, ils disposent parfois d'antennes ou de points de consultation destinés à desservir les villages isolés ;
- **des professionnels de santé libéraux** (médecins, dentistes, kinésithérapeutes, infirmiers et pharmaciens d'officine) en nombre encore très limité, mais qui devrait s'accroître rapidement avec la mise en place à venir de l'assurance maladie à Mayotte.

Le système de soins à Mayotte accuse actuellement deux retards importants :

- Un déficit quantitatif de l'offre de soins.
- Une offre de soins qui ne répond pas aux normes de sécurité sanitaire.

### *S'agissant des soins de proximité*

L'analyse des ratios de densité médicale montre un écart important entre Mayotte et les autres départements. En 2000, Mayotte comptait un médecin généraliste pour 4 424 habitants, contre un pour 671 en métropole et un pour 746 à la Réunion. S'agissant de l'offre de soins dentaires, la différence était encore plus importante : un dentiste pour 20 857 habitants à Mayotte contre un pour 1 424 habitants en métropole et un pour 1 992 à la Réunion. En outre, la présence des médecins de proximité se limitait aux 24 médecins des dispensaires qui assurent le rôle dévolu dans les autres départements aux généralistes libéraux, une infime partie de la population ayant recours au secteur privé à cette date.

Tableau n°11 : Les effectifs médicaux en 1999

	Généralistes	Dentistes	Spécialistes
Dispensaires	24	4	0
Hôpital	9	0	16
Privé	9	3	1
Total	42	7	17

Source : Direction des affaires sanitaires et sociales de Mayotte

Tableau n°12 : La densité médicale

	Mayotte	France	Réunion
Généralistes	1/4 424	1/671	1/746
Dentistes	1/20 857	1/1 424	1/1 992
Spécialistes	1/8 588	1/684	1/1 515

Source : Direction des affaires sanitaires et sociales de Mayotte

### *S'agissant des soins spécialisés*

Certaines spécialités courantes étaient pratiquement absentes en 2000 (un seul ophtalmologue, pas de psychiatre, de dermatologue, de pneumologue, ni d'urologue). Par ailleurs, la totalité des soins spécialisés est délivrée par le système hospitalier. L'analyse des capacités hospitalières montre, là-encore, un déficit important en comparaison avec les indices nationaux :

- 2,18 lits et places en médecine pour 1 000 habitants en métropole, 1,5 à la Réunion et 0,65 à Mayotte.
- 1,81 lits et places en chirurgie pour 1 000 habitants en métropole, 1,06 à la Réunion et 0,24 à Mayotte.

La situation est meilleure en gynécologie-obstétrique, où avec 0,70 lits pour 1 000 habitants, Mayotte est mieux équipée que les autres départements (même en corrigeant avec un taux de fécondité plus élevé).

### *S'agissant des locaux et du fonctionnement des structures*

En dépit d'efforts d'investissement entrepris ces dernières années, de nombreux bâtiments ne satisfont pas aux conditions minimales d'hygiène et de sécurité. En outre, la faible médicalisation des dispensaires aboutit à un système particulier dit de « tri médicalisé » par des infirmiers qui consultent et prescrivent comme le permet la loi depuis 1992 à titre transitoire. Cette situation ne correspond manifestement plus aux impératifs de qualité des soins et continue à rendre la sécurité et la gestion des risques sanitaires aléatoires. L'effort, ces dernières années, a porté sur la médicalisation des dispensaires et donc sur l'augmentation de l'effectif médical, l'objectif étant de recentrer progressivement les tâches des personnels paramédicaux et de supprimer le « tri infirmier » à l'échéance 2005.

<sup>36</sup> Les évaluations diagnostiques ont lieu en France en début d'année scolaire depuis 1989. Elles offrent un outil professionnel qui aide les enseignants à apprécier les acquis et les faiblesses des élèves et permettent d'établir des références nationales.

## 2. Les perspectives d'évolution de la population

### Les hypothèses de croissance de la population

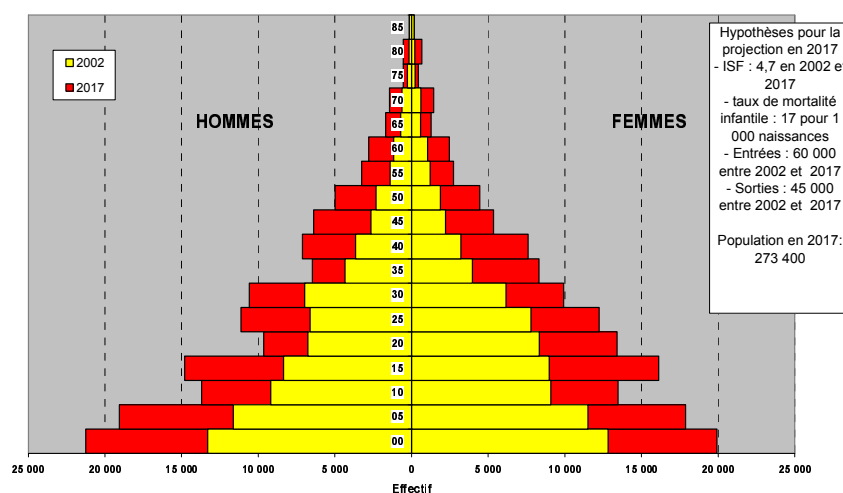
Compte tenu de la croissance démographique et de l'évolution des modes de vie de la société mahoraise, il est possible de dégager des perspectives d'évolution de la population.

Pour ce faire, il convient d'extrapoler l'évolution des différents facteurs contributifs de la croissance naturelle :

- Les taux nets d'immigration (maintien d'un rythme de 20 000 entrées par tranche de 5 ans) et d'émigration (légère baisse du rythme de sorties à 15 000 sorties par tranche de 5 ans).
- La déformation de la pyramide des âges à partir d'hypothèses d'évolution du taux de fécondité (maintien du taux réel sur la période en ne tenant pas compte de l'émigration des femmes en âge d'avoir des enfants).
- Et, enfin, le taux de mortalité estimé (en tendanciel stable).

La modélisation de ce scénario par l'INSEE, à partir des données issues du recensement de la population en 2002, permet de dégager un ordre de grandeur raisonnable de 273 500 habitants à l'horizon 2017.

Graphique n°12 : Pyramide des âges en 2002 et projection en 2017



Source : INSEE Mayotte, premières projections provisoires

Compte-tenu des incertitudes inhérentes à ce type de projection, de la forte plausibilité d'une évolution de la nature des mouvements migratoires vers Mayotte (à l'immigration actuelle pourraient s'ajouter des flux migratoires de retour de Mahorais vers Mayotte, voire de Comoriens de métropole) et d'un phénomène d'accentuation des naissances d'étrangers à Mayotte, est retenu, par principe de prudence, **une fourchette d'estimation de la population en 2017 comprise entre 260 000 et 320 000.**

### Les politiques de maîtrise de la croissance démographique

Compte-tenu des perspectives d'évolution de la population, le développement de Mayotte sera fortement déterminé par la capacité des pouvoirs publics à maîtriser la croissance démographique.

Il est donc essentiel de ne pas simplement accompagner la croissance de la population mais de s'attacher à réunir les conditions nécessaires pour accélérer la transition démographique. A cette fin, une prise de conscience collective de la société mahoraise est une condition nécessaire mais pas suffisante. L'ensemble des politiques publiques doit être mobilisé pour parvenir à stabiliser la population de Mayotte en 2017 autour ou en deçà de 260 000 habitants et notamment :

- les politiques éducatives, culturelles et sanitaires pour alphabétiser, éduquer et encourager une fécondité maîtrisée,
- les politiques sociales pour ne pas mettre en place des prestations qui encouragent la natalité,
- les politiques de contrôle des flux migratoires pour freiner l'immigration clandestine,
- les politiques de formation et de soutien à la mobilité des Mahorais hors de Mayotte, dans leurs parcours éducatif, familial et professionnel.

Tendre vers cette stabilisation de la population à l'horizon 2017 est la manière la plus efficace de rendre durable le projet de développement de Mayotte.

### Les perspectives d'évolution de la répartition de la population

Au-delà des prévisions démographiques qui fixent des hypothèses à l'échelle de l'île, le développement durable de Mayotte est directement lié à l'évolution de la répartition de la population sur le territoire.

Or, les projections démographiques ayant un caractère prédictif relativement faible, toute projection infra-territoriale à moyen terme est illusoire, a fortiori à Mayotte où les critères d'évolution des facteurs de localisation des ménages et des flux migratoires entrants/sortants ne sont pas encore maîtrisés.

Toutefois, pour construire un outil de planification volontariste, il est possible de définir les ordres de grandeur qui permettent de caler un parti d'aménagement « réaliste ». Deux scénarios sont envisagés pour illustrer les choix possibles.

- **Un premier scénario, appelé tendanciel, est obtenu en prolongeant, entre 2002 et 2017, l'évolution des poids relatifs des populations communales constatées entre 1991 et 2002.**
- **Un second scénario, appelé volontariste, est défini en conservant, entre 2002 et 2017, le même poids relatif pour chaque commune.**

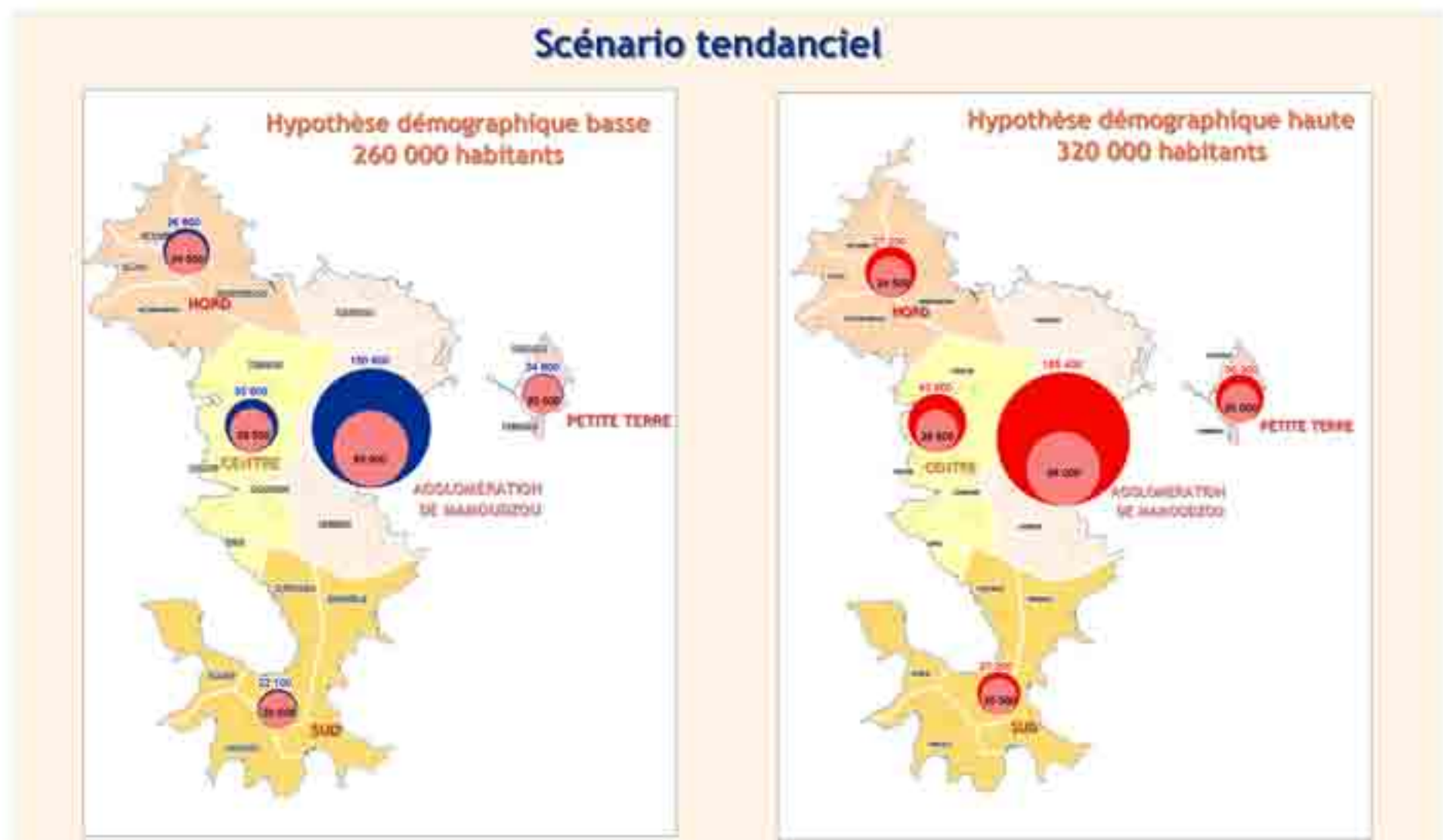
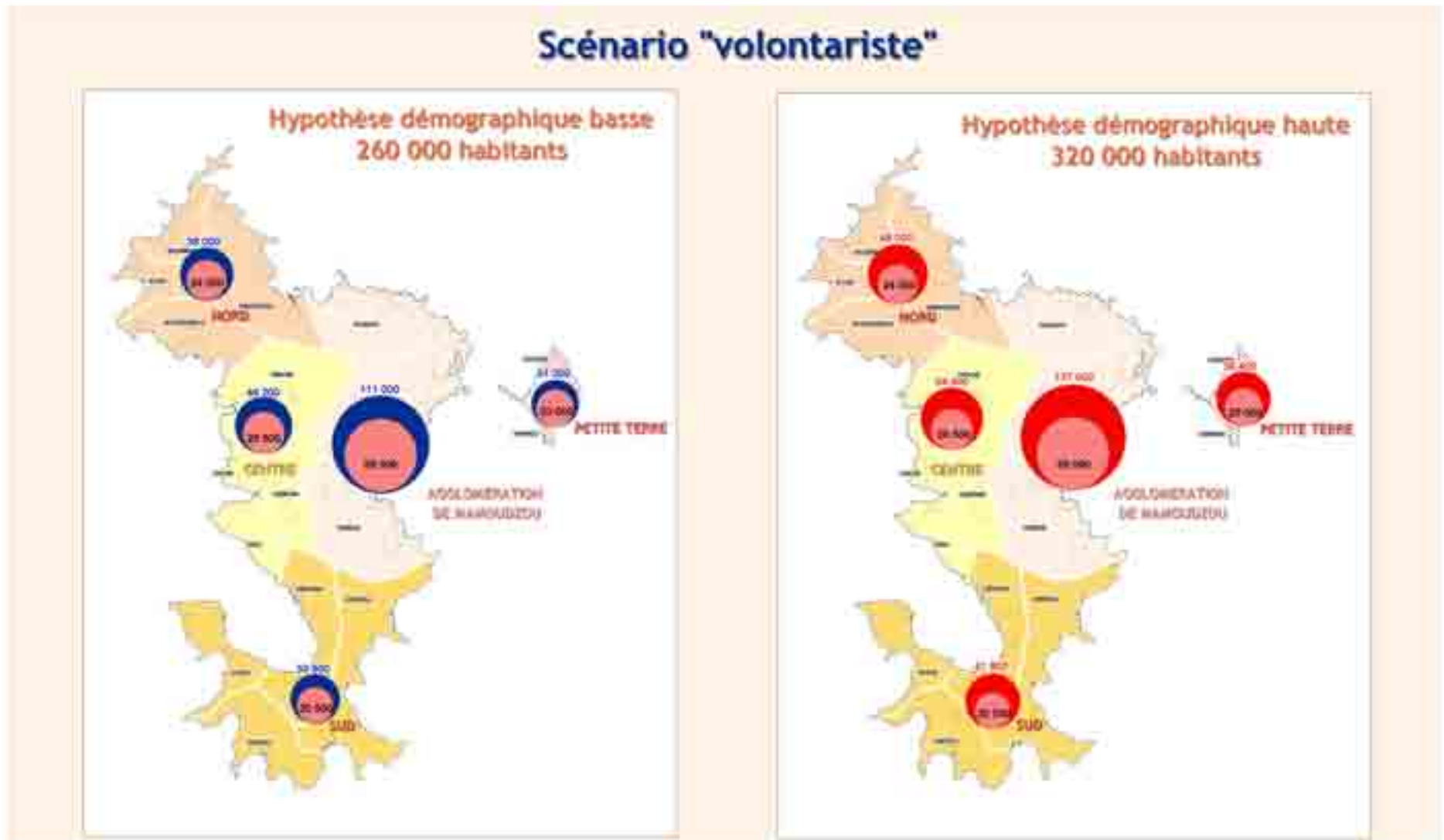
Ainsi faite, l'analyse offre, pour les deux hypothèses démographiques de l'INSEE, une fourchette de répartition de la population par grand secteur en 2017 qui cadre, en fonction des leviers qui pourront être mobilisés, des scénarios potentiels d'aménagement plus ou moins volontaristes.

Si aucune action volontariste n'est engagée, il est probable que cette croissance continue, de manière tendancielle, à renforcer la concentration de la population dans la partie nord-est<sup>37</sup> de l'île qui pourrait alors peser entre 150 000 et 185 000 habitants en 2017 contre près de 70 000 en 2002.

<sup>37</sup> Koungou, Mamoudzou et Dembèni

Carte n°25 : Les perspectives d'évolution de la population par secteur en 2017

## Perspectives d'évolution de la population par secteur en 2017



Source : INSEE  
Réalisation MENSIA Conseil  
novembre 2003



### 3. La nécessité de poursuivre l'équipement du territoire pour se mettre en mesure d'accueillir près de 160 000 habitants supplémentaires

Se mettre en mesure d'accompagner l'arrivée de 160 000 habitants supplémentaires nécessite de prévoir des réponses aux besoins en logements, équipements et services pour cette population nouvelle.

Si les services collectifs et urbains essentiels sont présents à Mayotte et si un effort important d'équipement du territoire a été engagé au cours des dix dernières années, les taux d'équipement de l'île, pour la plupart de ces services, demeurent bien en deçà des moyennes constatées dans les autres départements.

Le programme de développement pour Mayotte doit donc être conçu comme un grand programme d'équipement visant, avant tout, à répondre aux nouvelles demandes sociales accompagnant la construction de logements.

#### Le logement

En fonction des hypothèses démographiques, le diagnostic identifie des besoins globaux compris entre 47 000 et 57 000 logements nouveaux à l'horizon 2017, intégrant le renouvellement de 14 000 logements existant en 2002 sous forme de bidonvilles, bangas ou cases traditionnelles.

Tableau n°13 : Perspectives d'évolution de la structure de la population, des ménages et des logements en 2017

	2002	2017	
		Hypothèse basse	Hypothèse haute
Population totale	160 000	260 000	320 000
Taille des ménages	4,3	3,7	4
Nombre de ménages	37 000	70 000	80 000
Nombre de logements « en dur »	23 000	70 000	80 000
Nombre de logements « bidonvilles ou bangas » <sup>38</sup>	14 000	0 <sup>39</sup>	0
Nombre de logements nouveaux à construire	-	47 000	57 000
- dont renouvellement	-	14 000	14 000

L'évolution récente et rapide des modes de vie à Mayotte laisse penser que le principal déterminant de l'évolution de l'habitat, d'ici quinze ans, sera la demande croissante de confort et d'équipement des logements. Il est probable que le corps social, solvabilisé en 2017 par les revenus salariaux et sociaux, n'acceptera plus les produits habitat qui ne disposeront pas d'eau courante et de murs « en dur ». Compte-tenu de cette probabilité, en sus des enjeux de sécurité sanitaire et environnementale, l'objectif de résorption maximale des « bidonvilles » doit être traduit en hypothèse de planification.

Cette croissance de la demande en logements peut être, en première approche, territorialisée à partir des perspectives d'évolution de la répartition de la population présentées au paragraphe précédent. Cet exercice, encore théorique, impliquerait, à formes urbaines constantes, un besoin de doublement de la zone urbanisée, phénomène accru par l'hypothèse d'une disparition à moyen terme des zones de « bidonvilles » exceptionnellement denses.

Au-delà de ces aspects quantitatifs, la réponse aux besoins en logement devra également être qualitative pour accompagner l'évolution des attentes de la population. En 2002, la typologie du parc de logements est encore largement déterminée par la nature des financements mobilisés (LBU pour l'accession sociale et les opérations de RHI) et par les produits développés par la Société Immobilière de Mayotte (case SIM).

L'arrivée prochaine des aides à la personne pourrait permettre de diversifier l'offre de produits d'habitat social à Mayotte en rendant possible l'apparition d'un parc locatif social. Toutefois, les impacts de cette nouvelle politique sont encore largement méconnus. Les études préliminaires portant sur l'évolution de la demande et sur les populations cibles potentielles pour de nouveaux produits d'habitat social laissent penser, à situation réglementaire identique, que de nouveaux programmes d'habitat très social viendraient directement concurrencer les produits en accession sociale existants.

Pour autant, l'évolution du parc de logements et, par conséquent, des formes urbaines est nécessaire pour répondre quantitativement et qualitativement aux besoins.

En 2002, l'organisation urbaine mahoraise se caractérise par :

- La présence toujours significative de **formes urbaines traditionnelles** : habitat traditionnel dense au centre des villages (45-50 logements/ha) et de plus en plus lâche au fur et à mesure que l'on s'en éloigne<sup>40</sup>.
- Le développement de **formes urbaines très denses** sur Mamoudzou et Petite Terre, où les pressions démographiques sont importantes :
  - Sur Mamoudzou, des zones d'habitat très denses (environ 70 logements/ha) se sont développées, composées de cases traditionnelles, parfois vétustes, et de cases « en dur » venant souvent remplacer une ancienne construction en végétal. Certaines de ces zones font actuellement l'objet de procédures de Résorption de l'Habitat Insalubre. Plus récemment, des formes nouvelles de type centre urbain ont vu le jour et se caractérisent par la **présence de collectifs** à vocation mixte (avec des commerces et des services en rez-de-chaussée)<sup>41</sup>.
  - Sur Petite Terre, le développement d'une forme d'**habitat urbain dense** (maisons en dur à étage, petits collectifs, etc.) a permis la structuration de véritables centres urbains qui semblent fonctionner convenablement.
- L'apparition de **zones d'habitat pavillonnaire** peu denses (entre 15 et 25 logements/ha) pas ou peu intégrées au tissu existant.
- Le développement de **zones d'habitat précaire** en continuité avec l'urbanisation existante, sur les pentes ou le long des voies de communication : il s'agit de constructions illégales, en tôle, dont l'agencement désordonné permet cependant d'atteindre des densités très importantes (80 logements/ha de type « bidonville »).

Peu d'éléments de prospective sur l'évolution de ces formes urbaines existent à ce jour. Cependant, la nécessité d'anticiper l'accueil de la croissance des ménages rend inévitable la densification de l'habitat.

Cette dernière impliquera sans doute une évolution vers une organisation plus urbaine, permettant à la fois densité et mixité des fonctions. Cela pourra passer, en zone urbaine, par le développement de formes nouvelles, peu présentes sur l'île (habitat collectif), mais également par des formes urbaines denses observables sur Petite Terre (habitat individuel dense).

<sup>38</sup> Il s'agit principalement des résidences principales recensées en 2002 par l'INSEE dont les murs sont en végétal, en terre ou en tôle.

<sup>39</sup> Ce chiffre indique les besoins théoriques à l'horizon 2017. Il est probable qu'à cette date, les situations d'habitat précaires n'auront pas été totalement éradiquées.

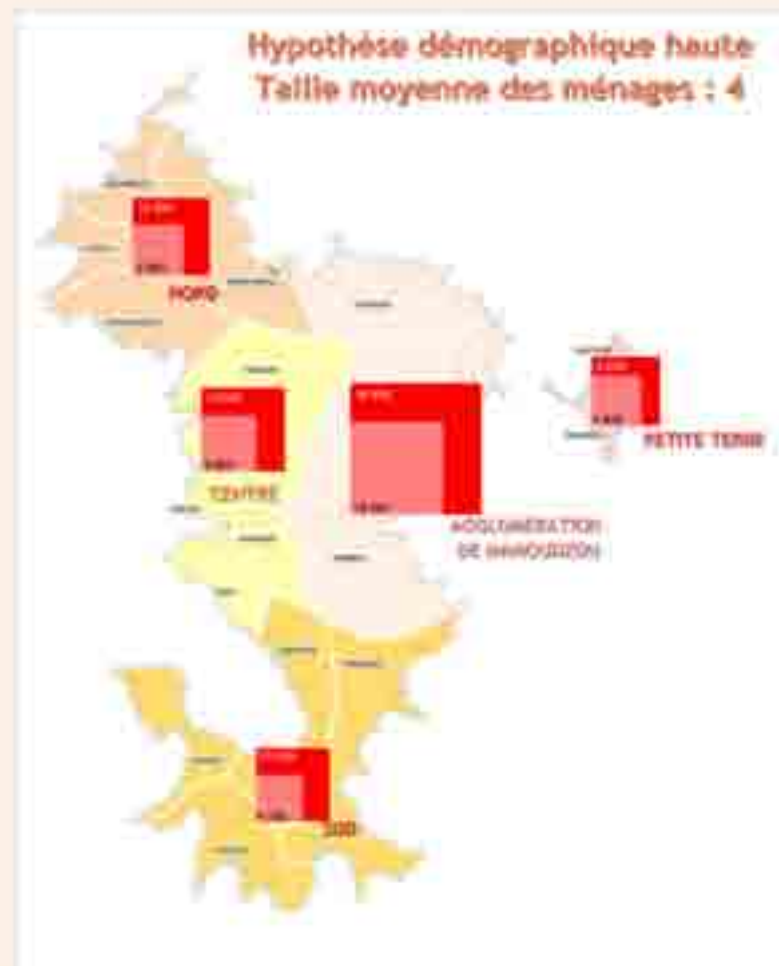
<sup>40</sup> Le développement des villages s'est fait traditionnellement par densification du centre (division des parcelles familiales) puis par recherche de zones d'extension lorsque ces mêmes parcelles sont devenues trop exigües.

<sup>41</sup> Essentiellement à destination des métropolitains et des jeunes ménages actifs mahorais.

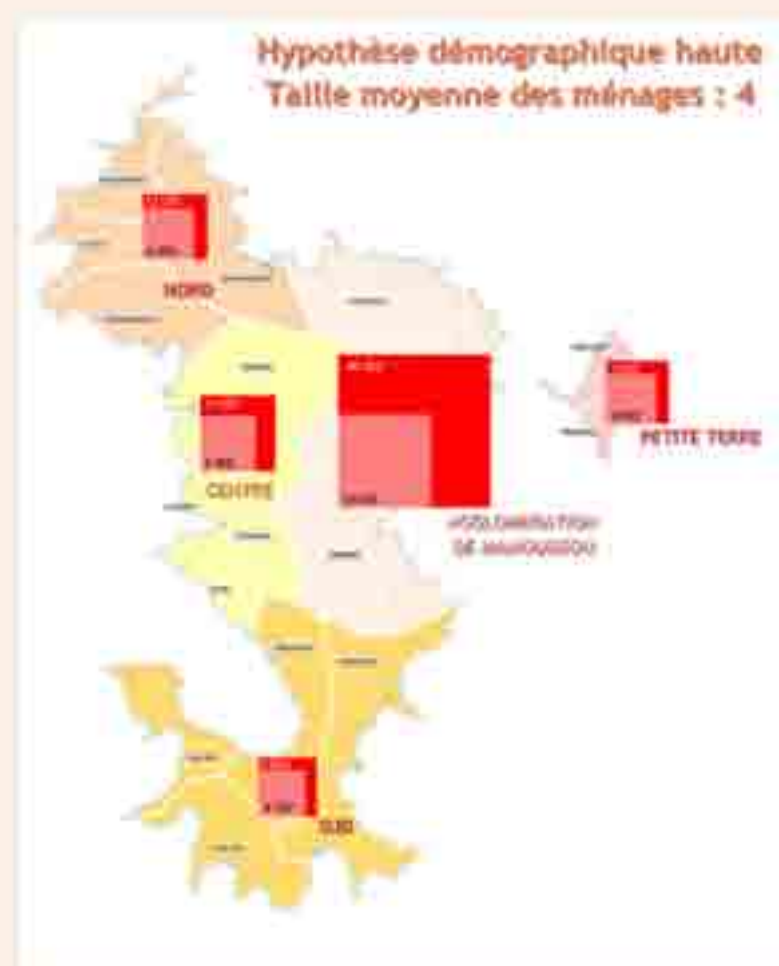
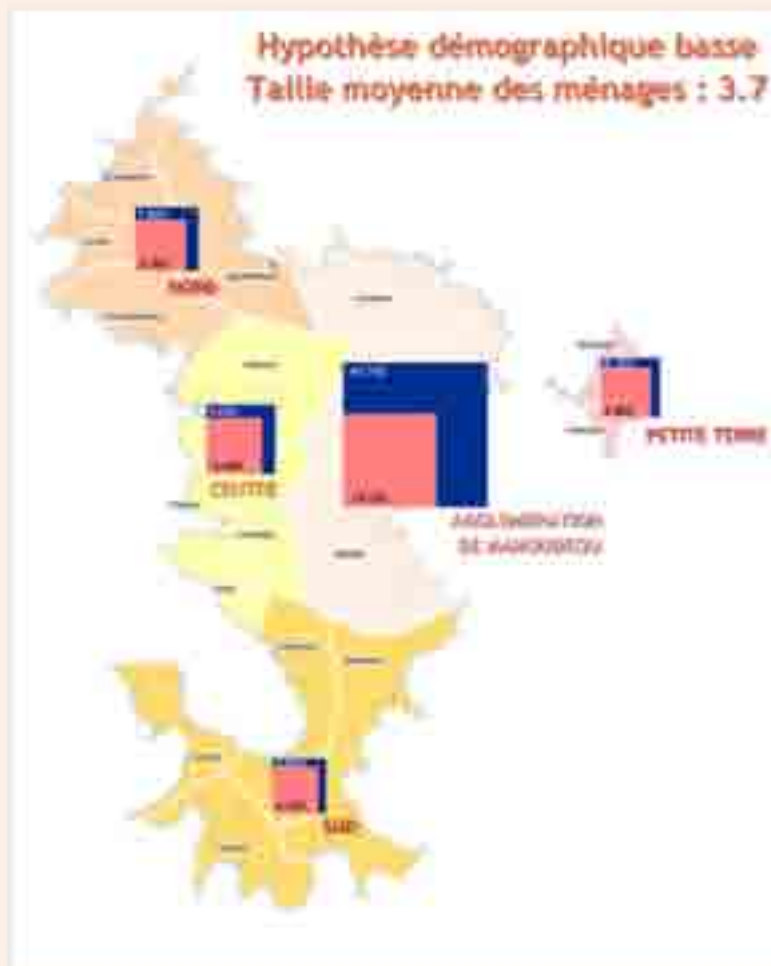
Carte n°26 : Les perspectives d'évolution des ménages par secteur en 2017

## Perspectives d'évolution du nombre de ménages par secteur en 2017

### Scénario "volontariste"



### Scénario tendanciel



Source : INSEE  
Réalisation MENSA Coesil  
novembre 2003



## L'éducation

Pour favoriser l'égalité des chances de la population mahoraise au sein de la République, il s'agit d'organiser une élévation rapide du niveau d'éducation et de renforcer simultanément :

- les efforts quantitatifs en matière d'équipements pour accompagner la croissance de la population et combler les retards existants (en particulier dans le pré-élémentaire),
- les efforts qualitatifs visant à améliorer le niveau des sortants du système scolaire.

Au cours des quinze prochaines années, l'ambition est de parvenir à :

- mettre fin au système de classes par rotation dans le premier degré,
- scolariser 85% des 3-5 ans en maternelle en 2017,
- assurer la scolarisation de l'ensemble des enfants de 11 à 16 ans en diminuant le retard scolaire et en atteignant les niveaux de réussite nationaux
- d'améliorer la prise en compte du temps de l'enfant en rapprochant les établissements des lieux d'habitat et en coordonnant la localisation des équipements scolaires avec l'optimisation du système de transport scolaire,
- d'améliorer le niveau des enseignants du 1<sup>er</sup> degré en mettant en place un plan de formation continue volontariste,
- de développer des structures pédagogiques adaptées et spécialisées dans le 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré,
- de développer l'enseignement professionnel,
- de contractualiser avec les enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degré l'objectif d'amélioration des résultats aux évaluations nationales.

Dès lors, compte-tenu des hypothèses de croissance démographique, il conviendra, d'accueillir :

- entre 11 500 et 16 000 nouveaux enfants en maternelle,
- entre 14 000 et 23 000 nouveaux élèves à l'école élémentaire et dans l'enseignement spécialisé,
- entre 13 500 et 18 500 nouveaux collégiens,
- entre 8 000 et 11 000 nouveaux lycéens.

Ces chiffres sont des ordres de grandeur pour une population scolaire en 2017 comprise entre 103 000 et 124 000 élèves en fonction de l'hypothèse démographique retenue (respectivement 260 000 et 320 000 habitants), soit entre 47 000 et 68 000 élèves de plus qu'en 2002.

Ces perspectives d'évolution de la population scolaire permettent de **dimensionner, en première approche, les besoins** en nouveaux équipements scolaires pour les quinze prochaines années.

A nombre d'enfants constant par classe, il conviendra d'ouvrir :

- entre environ 400 classes (hypothèse démographique basse) et 550 classes (hypothèse démographique haute) en maternelle avec une moyenne de 29 élèves par classe,
- entre environ 600 classes (hypothèse démographique basse) et 950 classes (hypothèse démographique haute) en premier degré et dans l'enseignement spécialisé soit une moyenne de 25 élèves par classe.

Les programmes de constructions scolaires du 1<sup>er</sup> degré établis par le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de Mayotte jusqu'en 2007 prévoient 123 nouvelles classes de maternelle et 422 nouvelles classes en premier degré. A partir de 2007, l'effort devrait donc principalement porter sur la construction d'écoles maternelles pour parvenir à améliorer significativement la scolarisation des 3-5 ans. Concernant le premier degré, les efforts réalisées entre 2002 et 2007 permettront, à compter de cette date, d'adapter plus facilement le rythme de construction au rythme de la croissance démographique.

S'agissant du second degré, le plan académique d'action du Vice-Rectorat de Mayotte dimensionne la capacité d'accueil des établissements à 19 000 places en collège et 11 750 places en lycée à compter de 2008. En fonction des hypothèses démographiques et compte-tenu des capacités résiduelles des équipements existants, il conviendra de prévoir, à partir de cette date, la construction de :

- 6 à 11 collèges supplémentaires d'une capacité moyenne de 1 000 places,
- 2 à 4 lycées supplémentaires d'une capacité moyenne de 1 200 places.

**Les principes de localisation** des équipements scolaires devront être les suivants :

- Les taux de scolarisation des 3-11 ans devront être homogènes sur le territoire : ceci implique que les nouvelles maternelles et écoles élémentaires devront être localisées au plus près des populations et donc accompagner, en fonction des villages, la croissance de la population.
- La taille moyenne des nouveaux collèges sera de 1 000 places : compte-tenu du nombre de collèges existants, ceci implique que, à l'horizon du PADD, presque toutes les communes de l'île devraient être dotées d'un collège.
- La taille moyenne des futurs lycées sera de 1 200 places : la localisation des lycées ne reposera pas sur des principes de proximité mais sur des principes de cohérence de l'offre d'enseignement sur des bassins scolaires larges. En tout état de cause, la localisation de nouveaux lycées devra s'efforcer de répondre aux besoins les plus urgents, en particulier au niveau de l'agglomération.

En outre, la localisation des nouveaux collèges et lycées devra être définie en cohérence avec :

- le système de transport scolaire,
- les opérations d'urbanisation nouvelle des communes.

## La santé

L'objectif est de garantir la pérennité de structures de soins primaires de proximité à Mayotte et d'améliorer l'accès aux soins secondaires. Il s'agit de définir les perspectives d'évolution de l'offre de soins (en nombre de lits et de médecins par habitant) compte-tenu de l'augmentation de la population afin d'améliorer les taux d'équipements de Mayotte en les rapprochant de ceux de la Réunion.

Pour développer une offre de soins équivalente à celle constatée à la Réunion en 1999, il apparaît nécessaire d'ici 2017 d'ouvrir entre 600 et 800 lits d'hospitalisation supplémentaires et d'améliorer la densité médicale en accueillant à Mayotte entre 156 et 196 spécialistes de plus.

Tableau n°14 : Perspectives d'évolution des effectifs médicaux spécialisés et des capacités hospitalières

	2002	2017 (Hypothèse basse)	2017 (Hypothèse haute)
<b>Population</b>	<b>160 000</b>	<b>260 000</b>	<b>320 000</b>
<b>Nombre de lits de médecine</b>	121	<b>390</b>	<b>480</b>
<b>Ratio pour 1 000 habitants</b>	0.73	1.5 (**)	1.5 (**)
<b>Nombre de lits de chirurgie</b>	38	<b>260</b>	<b>320</b>
<b>Ratio pour 1 000 habitants</b>	0.23	1 (**)	1 (**)
<b>Nombre de lits de maternité</b>	66	<b>182</b>	<b>224</b>
<b>Ratio pour 1 000 habitants</b>	0.4	0.7 (**)	0.7 (**)
<b>Nombre de spécialistes</b>	17 (*)	173	213
<b>Ratio par habitant</b>	1 / 8 588 (*)	1 / 1 500 (**)	1 / 1 500 (**)

(\*) Données 1999 (\*\*) Ratios constatés à la Réunion en 1999 (Source : DRASS Réunion)

Concrètement, cette analyse des besoins fait apparaître la nécessité d'augmenter considérablement les capacités d'accueil pour le court séjour afin d'améliorer la qualité et la densité de l'offre de soins actuelle, c'est à dire de doter l'île d'un ou deux hôpitaux supplémentaires à échéance 2017.

**Les programmes de l'Etat** en matière d'offre de soins<sup>42</sup>, retiennent comme objectifs :

- l'ouverture de 217 à 319 lits d'hospitalisation supplémentaires, dans les disciplines de court séjour de médecine, chirurgie et gynécologie-obstétrique d'ici 2017,
- l'amélioration de la densité médicale en accueillant à Mayotte entre 156 et 196 spécialistes de plus,
- le développement des soins spécialisés.

Dans cette perspective, l'Etat prévoit de :

- **Déconcentrer l'offre de soins** (hors chirurgie) dans une logique de développement de parcours sanitaires et de regroupement des moyens. Cela passera, d'une part, par la structuration du réseau de dispensaires pour conserver la densité de l'offre de soins primaires de proximité, compte-tenu de la croissance de la population et de la mise en place progressive de l'assurance maladie, d'autre part, par la création de **trois pôles de référence** en matière d'offre de soins déconcentrés (en dehors de l'agglomération) :

- En ce qui concerne les soins de court séjour et de gynécologie-obstétrique, trois dispensaires intercommunaux sont en projet sur les sites de Mramadoudou, Kahani et Dzoumogne, respectivement au sud, centre et nord de l'île. Outre les missions traditionnelles des dispensaires médico-sociaux, ils assureront une permanence médicale et paramédicale 24H/24H. Ils seront adossés à une maternité intercommunale. A terme, ils pourraient être dotés d'une trentaine de lits.
- Concernant les soins spécialisés, trois centres d'auto dialyse de 8 à 12 places chacun devraient renforcer ces pôles intercommunaux. Plus spécifiquement, le site de Kahani au centre de l'île, pourrait à terme accueillir un centre de santé mentale et permettre le développement d'une activité de rééducation fonctionnelle.

### — Renforcer le pôle de Mamoudzou :

- en augmentant les capacités du Centre Hospitalier de Mayotte sur le site actuel en terme d'effectifs et de capacités d'accueil (entre 60 et 123 lits supplémentaires),
- en renforçant le plateau technique existant,
- en créant une unité de dialyse de 12 places,
- en développant les soins psychiatriques (par la création d'une unité d'hospitalisation et d'un accueil de jour),
- en développant les soins de suite (à proximité du CHM).

Afin de couvrir la totalité des besoins identifiés, l'Etat entend favoriser le développement d'une offre privée de soins en complémentarité de l'offre publique.

Par ailleurs, l'Etat prévoit également d'accompagner ces efforts en matière d'accès aux soins par le **développement du réseau de structures sociales et médico-sociales**. Les priorités affichées sont le suivi des femmes enceintes en situation économique, sociale ou familiale précaire, nécessitant un encadrement médical poussé, le suivi des enfants de moins de 6 ans et le développement des consultations de planification familiale et d'interruptions volontaires de grossesse.

Compte tenu de la croissance démographique attendue, l'objectif est de promouvoir un rapprochement des prestations au plus près de la population. Cette territorialisation passera par l'implantation, dans chaque commune, d'une unité d'action sociale polyvalente et d'une unité de Prévention Maternelle et Infantile (PMI). La commune de Mamoudzou doit accueillir un CAMSP<sup>43</sup> ainsi que deux centres médico-sociaux dont l'implantation est prévue au nord de Kaweni et à Passamaity. Deux centres d'éducation et de planification familiale sont également prévus sur les communes de Bandraboua et de Ouangani.

<sup>42</sup> L'analyse des besoins est similaire à celle présentée dans le tableau n°8 à l'exception des ratios affichés pour 2017 qui sont de 0,8 lits de médecine pour 1 000 habitants, 0,3 lits de chirurgie pour 1 000 habitants et 0,6 lits de gynéco-obstétrique pour 1 000 habitants.

<sup>43</sup> Centre d'Action Médico-Sociale Précoce.

### Les équipements culturels et sportifs

L'analyse montre le double retard quantitatif et qualitatif de Mayotte en terme d'équipements culturels et sportifs. Les objectifs sont les suivants :

- **Poursuivre la politique d'équipement du territoire** dans une logique à la fois de rattrapage et de rééquilibrage territorial:
  - en réalisant des équipements sportifs et de jeunesse de proximité en priorité dans les communes qui en sont peu dotées mais dont la population va être amenée à croître fortement,
  - en prévoyant la création d'équipements structurants en dehors de l'agglomération répartis de manière à équilibrer le territoire afin de faire face à la croissance de la population des secteurs peu urbanisés à l'heure actuelle.
- Accompagner la réalisation de ces nouveaux équipements en s'attachant à **améliorer qualitativement le niveau de service** rendu à la population:
  - en rénovant et mettant aux normes les équipements existants,
  - en prévoyant la mise en place des moyens de gestion, d'entretien et d'animation des installations nouvelles afin d'assurer leur bon fonctionnement.

En matière d'équipements de proximité, en dehors de la zone urbaine dense de Mamoudzou où les besoins sont plus importants, l'objectif est qu'à terme :

- chaque village puisse disposer d'un foyer ou d'une maison de quartier, d'un terrain de football et d'un plateau polyvalent de type standard (niveau d'équipement sommaire),
- chaque commune soit équipée d'une ou de deux maisons de la jeunesse et de la culture (MJC), d'un terrain de football et d'un ou de deux plateaux polyvalents d'un niveau supérieur aux équipements existants (gradins, parkings, éclairage, etc.).

S'agissant des équipements structurants, les projets de la Collectivité Départementale prévoient la réalisation d'un centre culturel d'envergure dans le centre de l'île, de deux gymnases départementaux (500 places), l'un sur Petite Terre à Dzaoudzi et l'autre sur Grande Terre à Sada, ainsi que de deux stades départementaux (3 000 places) en plus de l'extension du complexe sportif de Cavani à Mamoudzou (dont le projet est d'augmenter la capacité des tribunes à plus de 10 000 places). La localisation précise de ces deux stades n'est pas encore tranchée, l'objectif étant de renforcer les pôles (hors agglomération) qui ont vocation à connaître un développement urbain important.

De plus, l'objectif est également de favoriser le développement de pratiques sportives peu présentes jusqu'à présent sur l'île comme la natation, le tennis ou encore les sports de combat. Cela nécessitera la création d'équipements spécifiques adaptés à ces disciplines (piscines, dojos, courts de tennis, salles de boxe...), d'impulser des politiques globales de formation des cadres et dirigeants sportifs et de développer la coordination avec le milieu scolaire (notamment en matière d'apprentissage de la natation).

### La production et l'adduction d'eau potable

Mayotte connaît une forte augmentation de la demande en eau alors que ses capacités de production apparaissent limitées.

Avec une consommation actuelle de 17 000 m<sup>3</sup> d'eau par jour (soit des besoins de production de 20 000 m<sup>3</sup>/j)<sup>44</sup>, Mayotte a connu un doublement de sa consommation journalière d'eau potable entre 1995 et 2002. Si le nombre d'abonnés continue d'augmenter<sup>45</sup> et si les modes de vie évoluent vers une consommation se rapprochant des comportements métropolitains, les capacités actuelles de production, environ 24 600 m<sup>3</sup>/j, vont être rapidement insuffisantes pour répondre aux besoins. Il est donc indispensable de trouver, très rapidement, les solutions pour garantir une gestion économe et pallier l'insuffisance des ressources en eau potable disponibles.

L'évolution de la consommation des ménages sera principalement déterminée par la généralisation du raccordement des nouveaux logements à l'eau potable, par l'utilisation de plus en plus importante d'appareils fortement consommateurs d'eau courante (WC, douches, machines à laver le linge...) et donc par l'évolution générale des comportements. S'y ajouteront, s'ils ne sont pas contraints, des comportements nouveaux comme le développement des piscines, du lavage des véhicules... Les estimations réalisées dans le schéma directeur d'alimentation en eau potable indiquent que la consommation domestique pourrait passer de 100 à 148 litres/jour/habitant raccordé. Sachant que le taux de raccordement devrait atteindre 100% des ménages dès 2015, la consommation domestique totale atteindrait dans cette hypothèse 47 000 m<sup>3</sup>/j.

Compte-tenu de la rareté et de la fragilité de cette ressource à Mayotte, l'objectif est de réserver l'eau potable, en priorité absolue, aux besoins de consommation des populations. Le système de production d'eau à Mayotte doit donc être conçu et dimensionné pour y répondre.

Comme le raccordement des logements à l'eau courante pèsera fortement sur la consommation, il conviendra sans doute de favoriser le recours à l'eau douce non potabilisée, voire à l'eau de mer, pour les autres usages.

Dans cette perspective, il est possible de caler les modèles d'évolution de la consommation d'eau potable sur un rapprochement progressif des usages entre Mayotte et les autres départements, sans pour autant envisager un alignement rapide sur les comportements les moins économes. Ainsi, les besoins en eau potable à horizon 2017 sont estimés en prenant en compte :

- une consommation domestique journalière de 148 litres par habitant,
- une consommation pour les activités économiques et les administrations qui augmenterait proportionnellement à la population, pour les deux-tiers de ce qu'elle représente en 2002, et qui triplerait pour le tiers restant non directement lié à la consommation des ménages (tourisme, activités de transformation...),
- un taux de raccordement de 100%,
- un rendement des réseaux de l'ordre de 80%.

<sup>44</sup> Les besoins de production sont obtenus en prenant en compte les pertes du réseau.

<sup>45</sup> Le nombre d'abonnés à la SOGEA a doublé entre 1995 et 2002. Aujourd'hui près des 3/4 des ménages disposent d'une arrivée d'eau au minimum dans l'enclos de leur habitation.

Tableau n°15 : Perspectives d'évolution de la consommation d'eau (pour une population de 320 000 habitants en 2017)

	2002	2017
Population totale	160 000	320 000
Consommation domestique par habitant raccordé	85 l/j	148 l/j
Taux de raccordement des ménages	75%	100%
Consommation domestique journalière totale	9 780 m <sup>3</sup>	47 360 m <sup>3</sup>
Consommation journalière pour l'économie et les administrations	1 950 m <sup>3</sup>	4 600 m <sup>3</sup>
Consommation journalière totale (tous usages confondus)	11 730 m <sup>3</sup>	51 960 m <sup>3</sup>
Besoins journaliers (en tenant compte des pertes du réseau)	20 100 m <sup>3</sup>	74 225 m <sup>3</sup>

Avec une consommation journalière potentielle de près de 52 000 m<sup>3</sup>, soit des besoins de production de 74 000 m<sup>3</sup>, il sera nécessaire d'accroître de manière significative les capacités actuelles de production et de stockage.

Cet accroissement passera, tout d'abord, par une montée en puissance des équipements existants qui devrait permettre de d'augmenter les capacités journalière de production de 25 000 m<sup>3</sup> à près de 61 000 m<sup>3</sup> notamment en créant de nouvelles retenues collinaires.

Tableau n°16 : L'évolution des capacités de production en eau

Système en 2003	Capacité actuelle	Système en 2020 après évolution et renforcement du système actuel	Capacité en 2020
<i>OUROUVENI</i>	4 000 m <sup>3</sup> /j	<i>OUROUVENI</i>	10 000 m <sup>3</sup> /j
<i>BOUYOUNI</i>	10 000 m <sup>3</sup> /j	<i>BOUYOUNI</i>	10 000 m <sup>3</sup> /j
<i>M' RERENI</i>	700 m <sup>3</sup> /j	<i>M' RERENI</i>	3 700 m <sup>3</sup> /j
<i>M' TSANGAMOUI</i>	400 m <sup>3</sup> /j	<i>M' TSANGAMOUI</i>	10 000 m <sup>3</sup> /j
<i>MAMOUDZOU</i>	3000 m <sup>3</sup> /j		
		<i>PASSAMAINTY</i>	4 000 m <sup>3</sup> /j
<i>PETITE TERRE</i>	2000 m <sup>3</sup> /j	<i>PETITE TERRE</i>	10 000 m <sup>3</sup> /j
		<i>DEMBENI</i>	4 000 m <sup>3</sup> /j
<i>Forages</i>	4 500 m <sup>3</sup> /j	<i>Forages</i>	10 000 m <sup>3</sup> /j
<b>TOTAL DES RESSOURCES MOBILISEES</b>	<b>24 600 m<sup>3</sup>/j</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES MOBILISEES</b>	<b>61 700 m<sup>3</sup>/j</b>
<b>BESOINS de 20 000 m<sup>3</sup>/j en 2005</b>		<b>BESOINS de 75 000 m<sup>3</sup>/j en 2020</b>	

#### La construction de nouvelles retenues collinaires

L'état actuel des connaissances montre que le nombre potentiel de nouvelles retenues sur l'île est limité à trois bassins versants seulement : sur l'Ourovéni, sur la Dembeni, sur la Gouloué ou la Koualé. Au total, ces retenues pourraient permettre de gagner environ 13 000 m<sup>3</sup> de capacité journalière supplémentaire. Mais les conditions de mobilisation de ces capacités n'apparaissent pas réunies à ce jour :

- si des études ont permis d'identifier précisément la localisation de la retenue sur l'Ourovéni, la faisabilité des deux autres retenues n'a pas été encore réellement démontrée,
- des risques importants de pollution (liés au développement potentiels de l'urbanisation et/ou de l'agriculture) en amont de la future retenue sur l'Ourovéni sont susceptibles de peser sur la qualité de l'eau stockée dans cette future réserve avant même qu'elle ne soit réalisée.

De plus, le renforcement des installations existantes et la création de deux nouvelles retenues collinaires ne couvriront pas l'ensemble des besoins estimés à environ 74 000 m<sup>3</sup> à l'horizon 2017. La création d'une usine de dessalement semble donc nécessaire.

#### La création d'une nouvelle usine de dessalement sur Grande Terre

Cette unité devrait pouvoir produire jusqu'à 30 000 m<sup>3</sup>/j afin de porter la capacité totale journalière à plus de 74 000 m<sup>3</sup>. La localisation d'une telle unité devra tenir compte des besoins de renforcement du système de production/distribution à proximité de l'agglomération et des contraintes sanitaires liées à une prise d'eau en mer dans des zones soumises à des risques de pollution (hydrocarbures, turbidité).

Par ailleurs, la montée en puissance des capacités de production devra s'accompagner du renforcement et de l'adaptation du réseau de distribution. Outre les besoins d'extension du réseau, il est en effet nécessaire de prévoir des capacités de transfert suffisantes, notamment entre le nord et le sud, afin de permettre à chaque secteur d'être alimenté tout au long de l'année. La question de l'alimentation en eau potable du sud de l'île, complètement dépourvu d'unités de production, pourrait se poser d'une manière d'autant plus cruciale que la future retenue sur l'Ourovéni, principalement destinée à alimenter le sud, serait mise en danger par des pollutions issues du développement urbain et/ou agricole de la plaine de Combani. Si les risques de pollution s'avéraient trop importants, il serait nécessaire de trouver rapidement une solution de production alternative pour garantir l'approvisionnement du sud.

En tout état de cause, pour réduire ces risques et garantir la pérennité des capacités existantes et futures de production d'eau potable, il convient de mettre en place les mesures nécessaires de protection en amont et autour des unités de production et de stockage :

- comme la loi le prévoit, définir les périmètres de protection immédiat et rapproché des stations de prélèvement (pour les captages en rivière, pour les forages, pour les retenues collinaires, pour une éventuelle station de dessalement nouvelle dans le lagon...),
- maîtriser strictement la constructibilité sur les bassins versants en amont des ouvrages de captage et des retenues, ainsi qu'au droit des nappes souterraines.

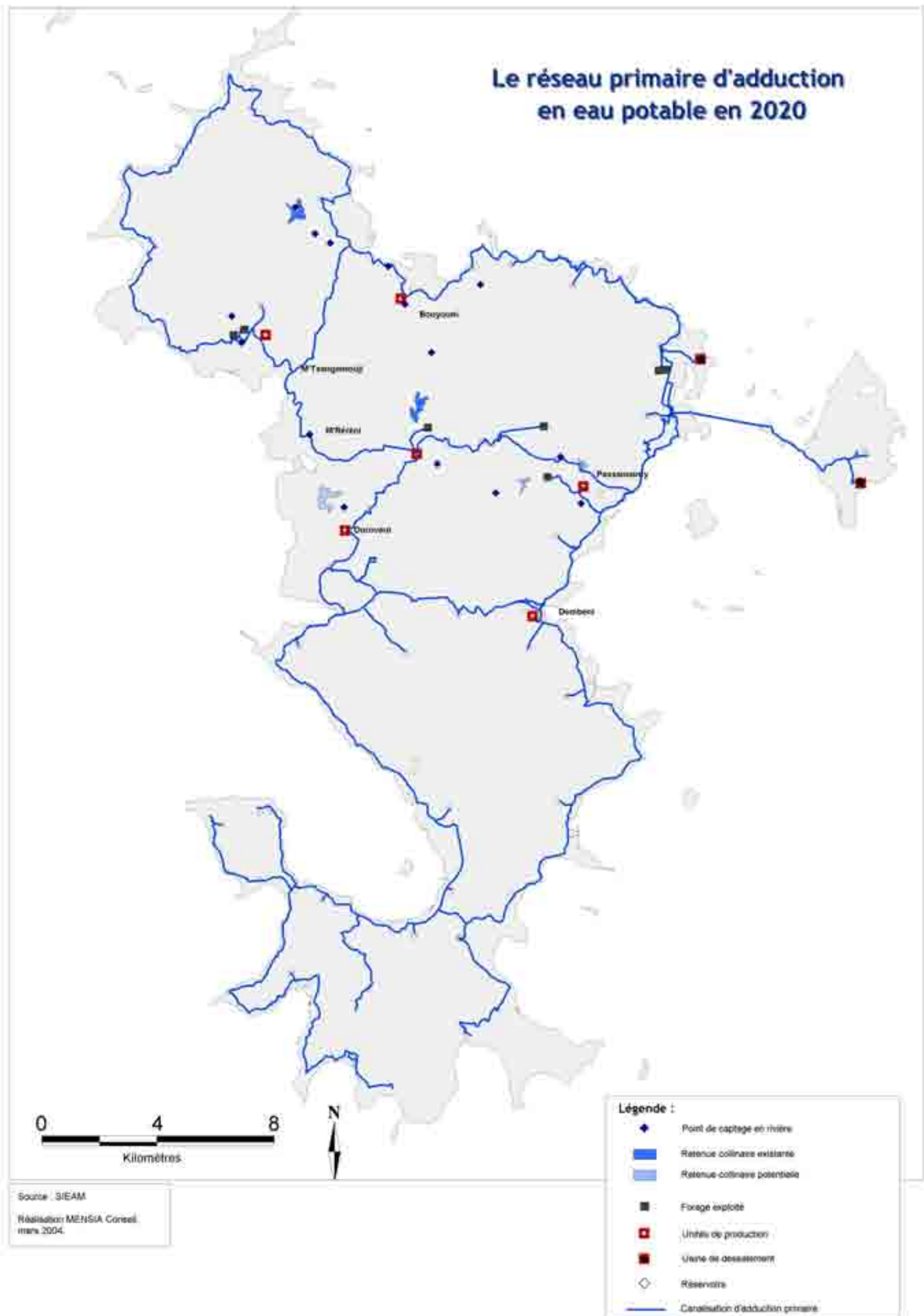
Ce projet de « mobilisation » de l'ensemble des ressources en eau disponibles aurait pour conséquence de multiplier par 1,65 le prix de l'eau à échéance 2020, sur la base d'un prix de vente actuel de 2€ le m<sup>3</sup> :

Tableau n°17 : L'évolution de la tarification de l'eau (sans la prise en compte de l'assainissement)

Année	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011-2015	2016-2020
Prix moyen/ m <sup>3</sup> vendu (en euros)	2,61	2,60	2,58	2,70	2,67	2,74	2,57	2,60	3,07	3,29
Coût moyen annuel des travaux	17 M€								24 M€	
Impact des travaux sur le prix de l'eau	+ 0,6 €/ m <sup>3</sup>								+ 1,29 €/ m <sup>3</sup>	

Source : SIEAM – schéma directeur en AEP – phase 7

Carte n°27 : Le réseau primaire d'adduction en eau potable en 2020

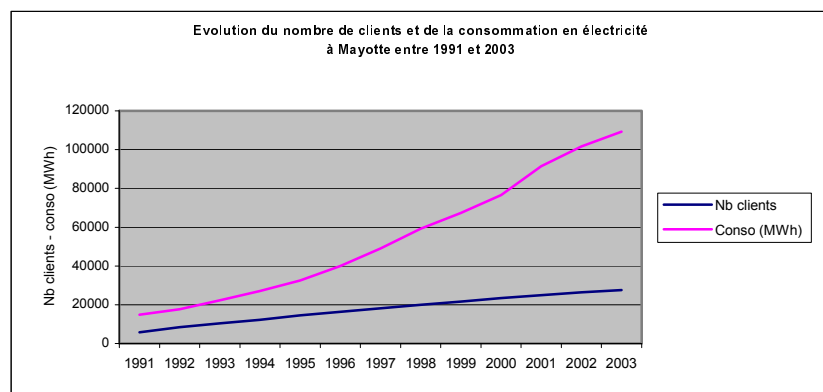


## La production et le distribution d'énergie

Avec près de 1 500 nouveaux branchements en 2003 (+ 4,77% en un an), le nombre de clients d'Electricité de Mayotte poursuit une croissance observée depuis de nombreuses années bien qu'à un rythme moins soutenu (l'augmentation atteignait ainsi 8,33% entre 1999 et 2000). La consommation est également en hausse continue : plus de 109 GWh ont été facturés en 2003 soit une progression réelle de 7,64% en un an.

Ces tendances ont eu un impact considérable en valeur absolue : en huit ans, le nombre d'abonnés a presque doublé et la consommation d'énergie a été multipliée par 3,4. La hausse importante de la consommation s'explique par la conjugaison de l'augmentation du nombre d'abonnés et de la progression de la consommation par abonné.

Graphique n°13 : Evolution du nombre de clients d'EDM et de la consommation électrique entre 1991 et 2003



Source : EDM

L'évolution des modes de vie de la population, qui génère de nouveaux besoins en électricité (climatisation, électroménager) et l'arrivée de nouvelles « clientèles » fortement consommatrices d'électricité (grandes surfaces, entreprises de transformation agroalimentaire, hôtellerie...) expliquent l'écart croissant entre les deux courbes.

S'agissant des hydrocarbures, la consommation totale à Mayotte a doublé depuis 1995 représentant près de 53 200 m<sup>3</sup> en 2002. Cette hausse est due simultanément à l'accroissement du parc automobile et des besoins en électricité. A ce jour, Mayotte dépend quasi exclusivement des ressources naturelles fossiles.

Les prévisions d'Electricité de Mayotte indiquent que la tendance forte à l'augmentation de la consommation d'électricité observée ces dernières années perdurera, soutenue notamment par l'amélioration du niveau de vie des ménages et des objectifs de baisse des tarifs. La consommation attendue en 2012 s'élèverait à plus de 250 GWh, sous les effets conjugués :

- de la croissance du nombre d'abonnés, en considérant, d'une part, que la population sera multipliée par 1,5 à horizon 2012<sup>46</sup>, et d'autre part, que la population reliée au réseau d'électricité passera de 70% en 2003 à 90% en 2012,
- de la progression de la consommation domestique par client qui devrait passer de 2 700 kWh par abonné en 2003 à près de 3 500 kWh par abonné en 2012.

Cette hausse de la consommation pose la question de l'évolution des capacités de production qui, dans les estimations réalisées par EDM, s'avèrent insuffisantes dès 2007 pour répondre aux besoins (notamment pendant l'heure de pointe). Cette échéance est à ramener à 2006 si l'on prend en compte les limites posées par les capacités de transit entre Petite Terre et Grande Terre. Un principe de précaution exige en effet que l'on compare les besoins avec la capacité de transit lorsque l'une des deux liaisons sous-marines est en panne. A Mayotte, la puissance instantanée qui pourrait alors transiter vers Grande Terre serait ramenée à 24 MW (contre 40 MW installés). La consommation de l'île (hors Petite Terre) est ainsi fortement dépendante des capacités de transit maritime.

La solution envisagée pour accompagner la progression de la consommation est la création, sur Grande Terre, d'une nouvelle centrale électrique. Cette dernière devrait être située en Vallée I, directement à proximité du port où pourrait être installé un dépôt d'hydrocarbures. Elle permettrait, dans un premier temps, de faire passer la puissance installée de 40 à 50 MW et de réduire les risques liés à la desserte de Grande Terre (liaisons sous-marines).

## Réseau routier

A l'exception de certaines sections de l'itinéraire reliant le port de Longoni à Mamoudzou, le réseau routier de Mayotte ne devrait pas connaître de saturation de ses capacités au cours des quinze prochaines années.

Toutefois, sa mise à niveau en matière de sécurité, des requalifications de voiries et la création de dessertes ou de déviations locales sont souhaitables afin d'améliorer la sécurité des personnes et le niveau de service entre les villages. Il convient, en particulier, de réaliser la mise à niveau de la RN2 et du CCD2 afin d'en améliorer la sécurité et de faciliter le transit des poids lourds vers les communes du centre et du sud.

Par ailleurs, comme indiqué dans le chapitre précédent, un risque de saturation de la capacité de la RN1 se profile à court terme sur certaines sections, et notamment au droit de la zone d'activité de Kaweni, et implique de trouver des réponses pour préserver les fonctionnalités actuelles et le niveau de service de l'itinéraire, en particulier en ce qui concerne la circulation des marchandises et la sécurité des personnes.

Ces réponses doivent, premièrement, être cohérentes avec l'objectif de limiter le développement de la circulation automobile.

De fait, l'analyse des différents facteurs constitutifs de la demande de mobilité laisse penser qu'il existe encore à Mayotte des leviers pour diminuer effectivement la part importante de déplacements « contraints » et, partant, de peser sur l'accroissement des déplacements automobiles :

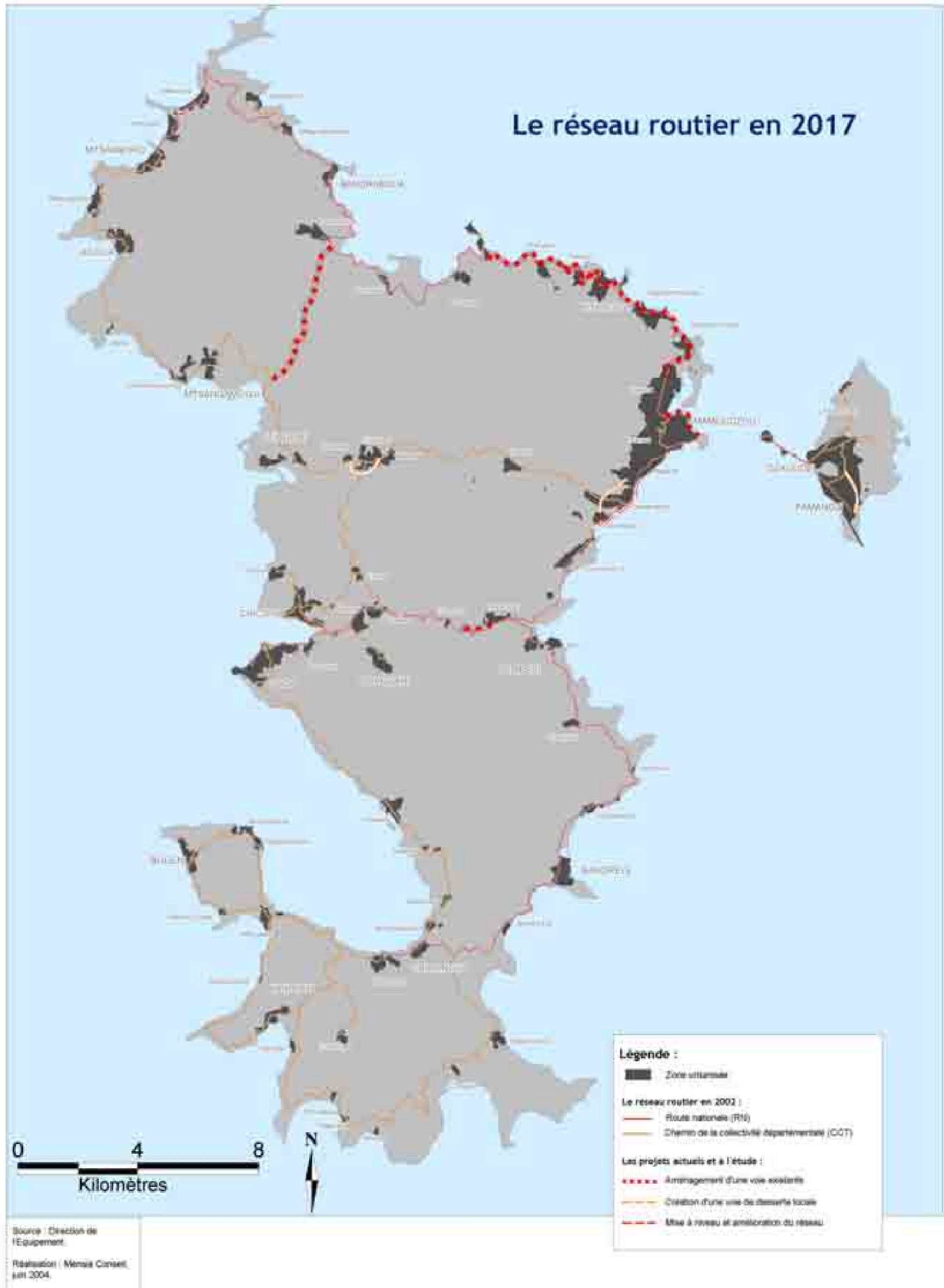
- Ainsi, les déplacements automobiles liés à l'accès aux services et équipements collectifs pourraient diminuer si les politiques d'aménagement et de territorialisation des services publics étaient menées de manière volontariste dans l'optique de rapprocher les équipements et services collectifs des habitants.
- Par ailleurs, compte-tenu de la taille et de la configuration du réseau routier, il est évident que toute politique visant à ne pas accroître la capacité du réseau aura pour effet de faire tendre la croissance du parc automobile plus rapidement vers son apogée et donc contribuerait à freiner à moyen terme la demande de déplacements automobiles.

<sup>46</sup> Environ 240 000 habitants en 2012, soit un rythme de croissance sensiblement calé sur les hypothèses de l'INSEE.

- Ensuite, la conjonction d'actions dans le domaine réglementaire et de politiques d'aides économiques ciblées pourraient favoriser le développement d'une offre compétitive de transport de marchandises par voie d'eau à même de créer suffisamment de report modal sur l'itinéraire Longoni – Kaweni.

Deuxièmement, des mesures urgentes d'amélioration des conditions d'exploitation du réseau et de traitement des principaux points noirs, permettrait de résoudre, à court terme, une bonne part des phénomènes de saturation constatés aux heures de pointes sur certaines sections de la RN1 de Majicavo Lamir au rond-point du commandant Passot à Mamoudzou.

Carte n°28: Le réseau routier en 2017



## II. LES ENJEUX DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DE L'EMPLOI

A l'écart des grands courants de circulation mondiale, Mayotte n'a jamais eu de relations économiques aisées avec le monde extérieur. Elle est située à des milliers de kilomètres de l'espace économique dans lequel elle s'intègre. Cet éloignement, auquel s'ajoute l'absence de matières premières locales et la faiblesse, jusqu'à une période récente, de sa politique de développement expliquent le retard économique de l'île.

Cependant, depuis une vingtaine d'années, l'île est entrée dans une phase de développement accéléré, marqué par la tertiarisation des emplois.

Toutefois, les perspectives d'évolution de la population active rendent nécessaire l'élaboration d'une réelle stratégie de développement économique afin de gagner la bataille de l'emploi.

### 1. L'évolution globale de l'emploi et des caractéristiques de l'économie mahoraise

#### Une population qui demeure peu active

L'utilisation de la notion de population active à Mayotte est rendue difficile par l'absence de données fiables sur l'offre et la demande d'emploi et par la faible pertinence du concept d'inactif utilisé en métropole, dans une société sans retraités (ou presque) et où l'emploi informel demeure largement répandu.

En revanche, il est possible de trouver une définition adaptée à Mayotte du taux d'activité de la population qui permette de mesurer l'évolution d'une société en mutation, entre le développement d'une économie productive et le développement des revenus d'assistance.

Pour adapter ce concept à Mayotte, il convient de prendre en compte l'ensemble de la population en âge de travailler, autrement dit et compte-tenu des données statistiques disponibles, la population des plus de 15 ans dont sont soustraits les quelques centaines de retraités ainsi que les élèves et étudiants scolarisés de plus de 15 ans.

Aujourd'hui, la population en âge de travailler compte près de 73 000 personnes, soit 45% de la population totale. Ce taux, bien plus faible à Mayotte que dans les autres départements, s'explique par le poids considérable des moins de 15 ans dans la population totale.

Mesurer le taux d'activité de la population à Mayotte revient donc à rapporter le nombre de personnes déclarant occuper un emploi à cette population en âge de travailler. Ainsi calculé, le taux d'activité de la population s'établit à 43% en 2002, stable par rapport à 1997.

Cette stabilité s'explique par la baisse relative du poids de la population en âge de travailler entre 1997 et 2002 et par une importante création d'emplois sur cette période. Toutefois, cette dynamique économique n'a pas été suffisante pour accroître le taux d'activité global.

Compte-tenu de l'évolution de la pyramide des âges, la proportion de la population en âge de travailler est sans doute appelée à croître au cours des vingt prochaines années avec l'arrivée prochaine de classes d'âges nombreuses sur le marché du travail.

D'un côté, cette évolution est une chance pour Mayotte, si elle contribue à l'essor d'un secteur privé, qui permet de satisfaire les besoins nouveaux des populations (services, biens de consommation) et de réduire la dépendance économique et alimentaire de l'île. D'un autre côté, l'économie mahoraise, structurellement (absence de taille critique des marchés liée à un éloignement géographique lui-même combiné à une faiblesse de la demande intérieure), risque de ne pas créer suffisamment d'emplois au cours des quinze prochaines années pour absorber l'arrivée sur le marché du travail de ces nouvelles générations actives, ce qui constitue un frein important à la hausse du taux d'activité.

Tableau n°18 : Evolution de la population en âge de travailler depuis 1991

		1991	1997	2002
<b>Population totale</b>		94 410	131 320	160 265
<b>Population en âge de travailler</b>	<b>Total</b>	50 026 (*)	58 635 (**)	72 900 (**)
	<b>% population totale</b>	53%	47%	45%
- dont actifs ayant un emploi	<b>Total</b>	16 974 (***)	25 236 (***)	31 532
	<b>% population en âge de travailler</b>	<b>34%</b>	<b>43%</b>	<b>43%</b>
- dont actifs cherchant du travail	<b>Total</b>	10 309	17 660	13 388
	<b>% population en âge de travailler</b>	21%	30%	17,9%
- dont inactifs en âge de travailler	<b>Total</b>	22 743 (****)	15 768	27 980
	<b>% population en âge de travailler</b>	45%	27%	38%

Source : INSEE Mayotte, Vice Rectorat. (\*) population des 15 ans et plus, à l'exception des retraités.

(\*\*) population des 15 ans et plus, à l'exception des élèves scolarisés et des retraités.

(\*\*\*) y compris les militaires du contingent (\*\*\*\*) y compris les élèves scolarisés de plus de 15 ans.

#### Une mutation en profondeur de l'économie traditionnelle mahoraise

Mayotte connaît une phase de transition économique qui se traduit par une tertiarisation des emplois aux dépens des emplois des secteurs de la pêche et de l'agriculture.

Mayotte passe ainsi directement d'une économie traditionnelle agricole à une économie de services où prédominent les services collectifs directement liés à la population : les services publics (éducation, santé...), les services collectifs marchands (l'eau, les transports...), le commerce ou encore la construction. L'emploi dans les services non marchands a renforcé son poids prépondérant, représentant 36% de l'emploi total en 2002, avec plus de 11 000 actifs occupés dans ce secteur. Le secteur de la construction conserve sa place de second employeur de l'île avec plus de 5 600 emplois et le commerce est devenu le troisième secteur important avec près de 5 000 emplois.

En revanche, le secteur industriel concerne une part marginale des emplois avec à peine 1 500 emplois recensés pour 5% de l'emploi total.

Tableau n°19 : Evolution de la structure de l'emploi depuis 1991

	1991		1997		2002	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
TOTAL	16 793	100%	25 093	100%	31 514	100%
Agriculture, pêche (1)	3 110	19%	4 824	19,2%	3 229	10,2%
Industrie (2)	1 281	8%	1 562	6,2%	1 624	5%
Construction	3 115	19%	3 840	15,3%	5 614	18%
Commerce (3)	1 657	10%	2 717	10,9%	4 856	15,4%
Transports et télécoms	1 474	9%	1 563	6,2%	2 007	6,4%
Services marchands (4)	1 448	9%	1 627	6,5%	2 808	9%
Services non marchands (5)	4 708	28%	8 960	35,7%	11 376	36%

Source : INSEE Mayotte

(1) agriculture, chasse, sylviculture, pêche et aquaculture. (2) extraction, manufacture, production et distribution d'électricité, de gaz et d'eau. (3) commerce, réparation automobile et d'articles domestiques. (4) hôtels et restaurants, activités financières, immobilier, location, services aux entreprises et services domestiques. (5) administration publique, éducation, santé, action sociale et services collectifs, sociaux, personnels.

Cette évolution de la structure de l'emploi et la mutation en profondeur de l'économie traditionnelle de l'île sont consécutives à l'effort de « rattrapage » (en matière d'équipements, d'infrastructures, etc.) organisé par les pouvoirs publics depuis une quinzaine d'années.

En outre, les emplois publics et la commande publique ont contribué à la monétarisation de Mayotte par les revenus directs et indirects créés, par la consommation induite et par l'accroissement des importations de biens de consommation « métropolitains ». Les dépenses de l'Etat et de la Collectivité Départementale de Mayotte ont ainsi progressé de plus de 50% entre 1995 et 1999. Les importations, révélatrices de l'évolution de la consommation, ont de leur côté doublé en valeur entre 1995 et 2002.

Tableau n°20 : Evolution des dépenses de l'Etat et de la CDM (en milliers d'euros)

	1995	1997	1999	2002
TOTAL	245 167	314 262	369 813	475 154
Etat	137 911	167 275	210 935	253 274
CDM	107 256	146 987	158 878	221 880

Source : Préfecture de Mayotte et trésorerie générale de Mayotte

Tableau n°21 : Evolution du commerce extérieur (en milliers d'€ et % de la balance commerciale)

	1995		1997		1999		2002	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Importations	98 810	97 %	125 531	98 %	129 231	98 %	181 812	97 %
Exportations	2 763	3 %	3 077	2 %	2 512	2 %	6 313	3 %

Source : Direction des douanes

### Quelques secteurs clés, leviers potentiels du développement économique de l'île

#### L'agriculture

Le secteur agricole continue à faire vivre (directement, indirectement ou partiellement), 55% des ménages mahorais et conserve une fonction de production prépondérante, mais non valorisable sur le marché extérieur. 85% de la production est destinée au marché local. L'agriculture à Mayotte est une activité restée presque exclusivement familiale et traditionnelle. Un tiers seulement des ménages agricoles déclare vendre ou échanger tout ou partie de leurs production végétale. Aucun statut ne permet de reconnaître aujourd'hui cette activité.

D'après l'Enquête Statistique sur l'Agriculture et la Pêche (ESAP) réalisée en 2003, l'île compterait plus de 20 800 exploitations agricoles sur lesquelles travailleraient environ 35 200 personnes. Ces "agriculteurs" ne tirent, en général et au maximum, de leur « exploitation » que 30% de leurs revenus. Seulement 30% des chefs d'exploitation déclarent y consacrer un temps plein. Près de la moitié des personnes travaillant sur une exploitation agricole déclare exercer une autre activité.

Selon la même enquête, les surfaces cultivées représenteraient plus de 18 000 ha, soit près de 50% de la surface de l'île. La taille moyenne des exploitations est inférieure à 1 ha. La bananeraie et la cocoteraie occupent à elles seules 45% des surfaces cultivées. Près de 90% des ménages agricoles cultivent la banane, souvent sur des très petites surfaces (25 ares en moyenne). La maraîchage est pratiqué par environ 1 000 ménages sur un total de 40 ha. Souvent, cette surface accueille plusieurs cycles culturaux par an. Le riz, très consommé à Mayotte, n'est presque plus cultivé : à peine 400 producteurs pour environ 40 ha.

De fait, la grande majorité des denrées alimentaires sont importées. En revanche, l'île assure son autosuffisance pour les produits de base de l'alimentation (œufs, bananes, manioc, coco, etc.).

L'analyse de l'offre et des marchés agricoles montre un double phénomène persistant : la chute des productions des secteurs d'exportation et la croissance de l'offre en produits alimentaires, qui s'efforce d'accompagner la hausse de la demande (liée à une population toujours plus nombreuse).

Toutefois, l'absence de données fiables sur la production agricole finale et marchande, ainsi que sur les différentes filières, constitue un handicap important pour comprendre les phénomènes à l'œuvre dans ce secteur. A titre indicatif, les seules données partielles, issues d'enquêtes déclaratives et d'extrapolations, donnent les estimations de production suivantes :

Tableau n°22 : Evolution de quelques productions agricoles à Mayotte (estimations en tonnes)

	1997	2000	2002
Bananes	30 200	13 600	13 900
Manioc	10 000	-	23 100
Ylang Ylang	14,2	17,7	14,1
Vanille noire	4,5	2,3	0,8
Cannelle	14,4	39	10,1

Source : Direction de l'agriculture et de la forêt